Numérisation CERMTRI

A bas les pouvoirs spéciaux!

Les pouvoirs spéciaux, instaurés par le P. S. le P. C. F. et la réaction légitimement les camps de concentration, les condamnations à mort en serie, et toutes les exactions policières.

Ni extension en France,

Ni reconduction en Algérie.

(Suite page 2)

N° 465. — 5 juillet 1957 « PROLETAIRES DE TOUS LES PAYS, UNISSEZ-VOUS » HEBDOMADAIRE : 30 Frs

LA VÉRITÉ

PARTI COMMUNISTE INTERNATIONALISTE (TROTSKYSTE)

SECTION FRANÇAISE DE LA QUATRIÈME INTERNATIONALE

REDACTION ADMINISTRATION :
5, Rue de Charonne, PARIS (XIe). Tél.: ROQ. 69-52

ABONNEMENTS : 1 an : 800 F; 6 mois : 400 F; 3 mois : 225 F
Etranger : 1 an : 1.200 F
C.C.P. Société de Presse, Edition et Librairie 6032-01 Paris

AUGMENTATION EGALE POUR TOUS !

exigent les employés de banque

qui manifestent en masse devant le ministère des finances

malgré l'inertie des directions syndicales

MERCREDI 3 JUILLET, vers 16 heures, de nombreux milliers d'employés de banque manifestent devant le Ministère des Finances. Ils arrêtent la circulation, se heurtent violemment aux flics et aux C.R.S. : ceux-ci reçoivent en même temps une pluie d'eau, de pelures d'oranges et de bananes, déversée par les employés des grands magasins du Louvre venus à la rescousse. Les employés de banque exigent une revalorisation véritable de leur salaire. UNE AUGMENTATION EGALE POUR TOUS ; ils ne veulent pas d'aumônes, ils ne veulent pas davantage d'augmentations en pourcentage qui élargissent encore davantage l'éventail hiérarchique.

C'est là le point culminant, jusqu'à ce jour, d'un mouvement qui s'est développé constamment depuis plusieurs semaines. A l'heure où nous mettons sous presse, il faut s'attendre à de nouvelles démonstrations, plus amples encore, pour aujourd'hui jeudi. Les employés de banque ont pris une pleine conscience de leur force ; ils sont résolus à obtenir satisfaction.

Comment en est-on venu là, dans une corporation qui passe généralement pour calme ? Pourquoi la presse a-t-elle observé jusqu'au jeudi 4 juillet un silence quasi-total sur un mouvement qui donne aujourd'hui l'exemple de ce qu'il faut faire à tous les travailleurs français — sur un mouvement qui s'est développé par la volonté et sous le contrôle direct de la base, en dehors des directions fédérales des divers syndicats et malgré leur inertie, qui confinait à l'obstruction ?

Dans quelles conditions les employés du C.N.E.P. (COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS) sont-ils été constamment à l'avant-garde dans cette lutte, où ils viennent seulement d'être rejoints par leurs camarades des autres banques ? C'est ce que nous allons examiner, en reprenant les choses à leur point de départ.

POUR comprendre cette situation, il faut revenir quelques semaines en arrière, au moment où les mécanographes du Portefeuille (Bureaux Machines) du C.N.E.P. déposaient leurs revendications. Ils signalent tous une pétition sans en-tête syndicale et désignant les délégués chargés de les défendre devant le Chef du Personnel.

Ils réclamaient :

— 10 points de fonction (soit 1.460 frs par mois) pour tous les mécanographes ;

— une 200 francs d'augmentation de la prime lyonnaise (soit 5.000 frs par mois).

L'élan était donné et, quelques jours après, les syndicats C.G.T. et C.F.T.C. déposaient les revendications particulières de tous les mécanographes sans exception.

Sentant le danger, la Direction acceptait d'augmenter de 10 % la prime sur certaines machines, pensant ainsi opposer des catégories de mécanographes à d'autres. La manœuvre échouait, l'aumône des 10 % était repoussée par les mécanographes qui débrayaient pendant deux heures.

L'EXTENSION DE LA GREVE

LUNDI 24 JUIN, les poinçonneuses se joignent à un nouvel arrêt de travail de 2 heures de toutes les grosses machines. Tout le service mécanographique de la boîte est en grève. A l'Assemblée Générale des Mécanographes, un représentant de la C.G.T. soumet à l'approbation des mécanographes un appel aux employés leur demandant de passer à l'action pour leurs revendications. Mais les mécanographes ne comprennent pas encore toutes les possibilités d'extension de la grève contenues dans leur lutte. Ils repoussent l'appel. Un comité de grève est élu.

Le lendemain, les 250 mécanographes manifestent dans la rue, défilent dans le hall et devant le bureau du chef du personnel. La contagion de la grève gagne diverses catégories d'employés. Les garçons de bureau des E.O.M. débrayent une heure. Les jeunes employés de l'I.G.A. Correspondance demandent à débrayer aussi.

LE MERCREDI, nouvelle manifestation dans la rue et dans le hall de la banque, mais cette fois avec de nombreuses pancartes. Tous les employés dans les étages, à travers les verrières du hall, assistant à cette belle démonstration. La température monte et l'action revendicative s'élargit. Le chef du personnel convoque les responsables syndicaux de la C.G.T. et de la C.F.T.C. : « Dites aux employés de faire grève autant qu'ils le veulent, c'est leur droit, mais arrêtez ces manifestations dans la maison. C'est intolérable ! les employés de banque manquent de dignité. » (sic).

JEUDI 27 JUIN, nouvelle convocation des responsables syndicaux devant le chef du personnel qui essaye d'intimider les employés : « Toutes les revendications déposées ne seront plus examinées tant que durera le désordre dans l'établissement Des sanctions seront prises... »

La réponse des employés à ces menaces est immédiate. Une demi-heure après malgré l'opposition des responsables de la C.F.T.C., les employés du Portefeuille débrayent et vont manifester. La Direction

(Suite page 3)

Pas de solution bourgeoise à la crise française

CHAQUE jour apporte sa fournée de nouvelles tragiques. Chaque jour de jeunes hommes tombent. Seize tués dans une embuscade, vingt-sept tués au cours d'un engagement... Au moment même où le sénateur américain Kennedy proclame que le problème algérien n'est plus un problème français, démontrant l'impasse absolue qu'a atteint la politique dite de « pacification », les jeunes continuent à donner leur vie pour une guerre criminelle, sans issue, dont ils n'ont pas voulu et dont ils ne veulent pas.

Chaque jour aussi la situation de chaque travailleur devient plus dure. Sans rire, les fournaux nous apprennent une fois encore que la cote d'alerte des prix est atteinte, comme si chacun ne s'apercevait que les prix ne cessent de monter alors que la contention de la volonté patronale et de l'attitude des directions syndicales maintient les salaires bloqués.

Le Parlement, supposé représenter la nation, joue de plus en plus un rôle formel de ratification du fait accompli. Ceux qui pensaient encore que des victoires pouvaient être chiffrées par des changements de majorité au Palais-Bourbon sont maintenant édifiés. les derniers dix-huit mois ayant été sur ce terrain des plus riches. Une majorité de gauche, élue sur le programme arrêté de la Paix en Algérie s'est empressée de faire la guerre avec une détermination qui combla la droite. Les promesses électorales ne tinrent pas longtemps devant les faits et l'orientation de la politique gouvernementale fut bien plus marquée par le 6 février d'Alger que par les suffrages du 2 janvier.

Quant aux partis « de la classe ouvrière » ils se sont divisés le travail. Les socialistes ont été et demeurent encore les artisans les plus acharnés de la poursuite de la guerre d'Algérie. Ils ont accepté, ils acceptent encore, en assurant Robert Lacoste de leur soutien, d'être les plus zélés serviteurs de la bourgeoisie. Le Parti Communiste Français, pour sa part, a pris prétexte de l'unité nécessaire avec les socialistes qui n'avaient « pas encore compris » pour désamorcer toute opposition sérieuse à la guerre d'Algérie en sabotant toutes les initiatives qui allaient dans ce sens, comme à travers la C.G.T. il s'est obstiné à fragmenter les luttes revendicatives, à s'opposer à leur extension. Il ne s'agit pas d'erreurs, et le mot trahison lui-même ne veut plus dire grand-chose quand la trahison est devenue la règle. Plus profondément, plus définitivement, les organisations traditionnelles de la classe ouvrière sont devenues partie du système d'exploitation. Elles sont devenues le plus sûr rempart de l'Etat bourgeois.

LA CLASSE OUVRIERE POURSUIT SA LUTTE

N'y a-t-il donc rien à faire — les travailleurs, les jeunes n'ont-ils plus qu'à se laisser conduire à la catastrophe, encadrés par des organisations qui, au lieu d'être leurs armes les plus efficaces, ne sont devenues qu'une chaîne de plus ?

La réponse à cette question est simple, elle est déjà inscrite dans les faits, dans l'action quotidienne de la classe ouvrière. Il y a « quelque chose à faire » parce que chaque jour des choses se font, chaque jour la lutte se poursuit et à chaque occasion la classe ouvrière montre sa volonté d'en finir. Ce sont les grévistes des métro-bus s'attaquant aux flics boulevard Saint-Germain, dépassant ainsi, d'eux mêmes, le caractère limité que l'on voulait donner à leur mouvement, c'est aujourd'hui l'action des employés des banques relatée dans ce numéro de la « V » qui prouve que les travailleurs industriels ne seront pas seuls dans le combat.

Cette volonté de lutte si manifeste dans la classe ouvrière que les appareils sont sans cesse contraints d'actionner des soupapes de sûreté, de manœuvrer, cette volonté de lutte, elle existe dans toutes les couches de la population, chez les jeunes d'abord qui font les frais de la sanglante guerre coloniale qu'on leur impose, qui sont conscients que ce régime meribond et pourtant accroché à l'existence ne peut leur donner aucun avenir.

Cette combattivité, qui s'exprime pour l'instant par une série d'escarmouches, minimes parfois dans leurs résultats immédiats, mais dont le contenu est clair pour ceux qui veulent voir, il faut l'élever au

F. FORGUE

(Suite page 3)

Le régime « assignationnaire » en Algérie

LES CAMPS SECRETS

(Dans le début de cet article, paru dans le précédent numéro de « La Vérité », était examiné le développement du système concentrationnaire en Algérie, à partir des dispositions sur « l'assignation à résidence », contenues dans la loi sur l'état d'urgence du 3 avril 1955, puis dans la loi des pouvoirs spéciaux du 16 mars 1956. La prorogation des pouvoirs spéciaux en Algérie signifie que les camps continueront à s'y développer — leur extension en France signifie au premier chef l'ouverture, sur le territoire métropolitain, de camps de concentration pour les travailleurs algériens immigrés.)

A circulaire de M. Robert Lacoste, en date du 18 avril 1957, que nous avons citée précédemment, reconnait pour la première fois, officiellement, l'existence de ces camps, baptisés « camps de triage organisés et contrôlés par l'autorité militaire », précise « qu'il est prévu un camp de triage par secteur ou sous-secteur militaire », et distingue nettement ces camps des « centres d'hébergement gérés par le service central d'hébergement ».

Sous couleur de répondre à la campagne de plus en plus ample contre la violation des libertés individuelles en Algérie, ces mesures récentes ne font qu'étendre encore le champ d'application du régime concentrationnaire algérien. C'est ainsi qu'un arrêté du ministre résident en date du 12 avril a pour la première fois donné aux 12 préfets des départements algériens le droit de signer les arrêtés d'assignation à résidence, droit que nul jusqu'à présent pouvait exercer, le ministre résident lui-même.

« Cette décision, qui ne doit pas nécessairement (sic) avoir pour conséquence une augmentation du nombre des assignations », écrit M. Lacoste, « a essentiellement pour but de permettre aux autorités responsables de suivre au plus près la réalité et d'éviter en particulier que certains suspects puissent être gardés à vue sans que leur situation ait été régularisée au regard de la législation sur les pouvoirs spéciaux ».

Qu'il s'agisse là purement et simplement de « régulariser » l'état de fait existant, notamment la « garde à vue » de suspects par des unités comme les parachutistes, c'est ce dont on ne peut douter

(Suite page 2)

par G. Bloch

Kadar-le-bourreau

prépare de nouveaux crimes

L'EMOTION soulevée par la condamnation à mort en appel des intellectuels communistes Gali et Obersovszky est telle que les bourreaux du peuple hongrois ont dû reculer. A la suite d'un appel du procureur près la Cour Suprême de Budapest, le dossier des jeunes écrivains, pour lesquels s'était émue l'opinion ouvrière mondiale, va être réexaminé. Il n'est plus question, pour l'instant de cette exécution.

C'est une incontestable victoire. Sans la vague de protestations qui se sont élevées contre ce scandaleux verdict. Gali et Obersovszny seraient aujourd'hui pendus. C'est aussi la preuve qu'il est possible d'arracher d'autres victimes au bourreau de Budapest, que la lutte contre la répression des révolutionnaires hongrois peut être efficace et qu'elle est l'affaire des travailleurs et des démocrates du monde entier, à condition seulement qu'ils ne se démobilisent pas, et ne laissent pas Kadar et ses complices utiliser à leur profit l'affaire Gali-Obersovszky.

Il était déjà symptomatique que des staliniens aussi dévoués à l'appareil qu'un Aragon, aient été autorisés à joindre au concert de protestations une « demande de grâce » chargée d'une toute autre signification politique. Il ne s'agissait pas de la protestation d'un militant contre l'assassinat de deux révolutionnaires, mais d'un conseil d'habileté et de modération politique donné à ses compères par un homme de l'appareil.

A peine annoncée la nouvelle du sursis obtenu par Gali et Obersovszky, est parvenue celle de nouveaux assassinats légaux, Ilona Toth, Gyongyosesi, l'ancien ouvrier devenu officier, Fasseo Groenczi, co-accusés des deux écrivains, ont été pendus. On sait qu'on leur reprochait un « meurtre » : or l'exécution, par eux, d'un agent de la police politique pendant l'insurrection, ne peut pas être considérée comme voudraient nous le faire croire les staliniens et leurs amis comme un crime de droit commun. Elle était un acte de guerre civile, un acte politique. La « justice » qui les condamne les frappe, au nom de la défense du pouvoir bureaucratique. Elle les frappe parce que révolutionnaires.

Radar surseoit à l'exécution de Gali et Obersovszky, mais il pend Ilona Toth et ses camarades Combattants de la liberté. Il est prêt à « gracier » les deux écrivains, mais il vient de faire condamner à mort Moszef Petrus. Combattant d'Octobre pour « complot » et Lajos Nagy, pour « excitation à la grève ». Pour un Gali et un Obersovszky, provisoirement sauvés parce que le monde entier a pu savoir ce qu'ils étaient réellement et pourquoi on les avait condamnés, il y a des milliers de combattants anonymes, d'ouvriers révolutionnaires menacés de mort, et dont le procès ne durera pas six semaines, à qui la grande presse mondiale ne s'intéressera pas, qui ne sont pas des personnalités mondialement connues et qu'on pendra comme « bandits », « voleurs » et « assassins », de droit commun.

(Suite page 3)

François MANUEL.

Dangereuses Velléités

CERTAINS journaux d'opposition ont fait, un an durant, une campagne acharnée entre le gouvernement de M. Guy Mollet : il semblait que la présence à la Présidence du Conseil du secrétaire général de la S.F.I.O. fût le seul obstacle au rétablissement de la paix en Algérie.

M. Mollet est tombé. Et nous avons maintenant le gouvernement Bourgès-Morice. Force a bien été aux « observateurs » de

Mais c'est le moment que l'on choisit pour parler, dans les couloirs, de « solutions », « d'approches », « d'ouvertures » imminentes. Rideau de fumée pour camouffler la marchandise moricienne? Voire...

Les données fondamentales du problème algérien sont restées inchangées — malgré le soubresaut du cheval parlementaire qui a jeté bas le cavalier Mollet — mais aussi les données politiques de sa solution.

La bourgeoisie, ses partis et ses hommes, sont autant — et même plus — déchirés qu'avant. L'opportunité du renversement de Mollet a seulement fourni un sujet supplémentaire de controverse.

Nos chers alliés considèrent d'un œil légèrement méprisant ce gouvernement pléthorique de drogués du maroquin. Et l'horloge onusienne continue de sonner les jours avant l'échéance.

L'arithmétique parlementaire n'a pas varié — le Parti socialiste conserve ce rôle d'arbitre qui gonfle le jabot historique des Mollet et autres Pineau — mais qui donne aussi une résonance au Congrès de Toulouse.

***

Oh, certes, la machine du secrétariat a assuré les deux tiers des mandats au texte maison. Deux tiers seulement, au lieu de 88 % l'an passé. Mieux : le zèle des valets à la Boutbien (plus « retour d'Indochine » que jamais) n'a pas suffi à faire admettre un hommage à Lacoste.

Lacoste lui-même a dit : « Il n'y a pas d'autre choix, c'est ma politique ou l'indépendance. » Or, sa politique — chacun le sait et le dit — est un échec : l'histoire a fait son choix. Lui-même d'ailleurs a déjà admis qu'il n'y a pas une autre politique et proposé une « ouverture ».

Il est significatif que le Congrès ait été avertis de reconnaître que c'était tomber de Charybde en Scylle !

Les premières manifestations « viriles » du dit gouvernement sont significatives : « l'homme du mur » a couru prononcer en Algérie quelques paroles définitives. On a dissous le F.L.N. et le M.N.A. Et l'on annonce l'extension à la France des pouvoirs spéciaux. Alors, gouvernement de la guerre totale ?...

amené à se prononcer sur trois textes. Résistance de Defferre à la synthèse équivoque — ou non-insistance de Mollet, pas mécontent de laisser exprimer par son ancien ministre de la France d'Outre-Mer une « solution de rechange » ? Les deux sans doute. Tout se passe comme si le P.S. gardait en réserve une poire pour la soif.

Car, beaucoup plus encore que sur le plan parlementaire, sur le plan de la politique générale, du rapport de force entre les classes, rien ne peut se faire, pour la bourgeoisie, sans le P.S. Par la volonté de Khrouchtchev, le P.C.F. s'est réduit à la seule fonction de paralyser la classe ouvrière, de cautionner la politique gouvernementale en se cantonnant à une opposition toute verbale, et combien modérée. Par lui-même, Thorez file le train à Mollet, au nom de l' « unité » ; tandis que l'appui de Mollet demeure plus que jamais indispensable à la bourgeoisie pour continuer sa politique de guerre et de misère ; pour la faire tolérer — pour combien de temps encore ? — par les travailleurs. Comme le P.S. pourrait, s'il en avait la volonté, imposer, sans coup férir, à la bourgeoisie la paix en Algérie... Mais les masses doivent sans doute d'abord clamer hautement leur volonté, avant que ces Messieurs ne se résignent à l'inévitable.

Dans tout cela se reflète, au premier chef, l'impasse absolue de la politique française. Le « gouvernement de la guerre total » ne sera que le gouvernement des velléités.

Velléités dangereuses ! Velléités scandaleuses ! Qu'un gouvernement français auquel participent des ministres socialistes ait pu déposer la loi raciste d'extension des pouvoirs spéciaux en dit long sur les soubresauts dont la bête blessée peut se rendre coupable dans la mesure où ceux qui désirent sincèrement la paix en Algérie, la paix dans la liberté et la démocratie, ne sont pas capables de surmonter les équivoques.

M. Maurice Thorez a découvert une majorité de « gauche » dans quelques scrutins de l'Assemblée où les voix communistes ont réjoint celles du P.S., des radicaux et du M.R.P. Il a oublié le vote des pouvoirs spéciaux où la majorité était encore plus confortable !

Mais il oublie aussi de proposer les solutions que cette majorité et son expression gouvernementale pourraient ausslitôt mettre en œuvre. Peut-être parce que cette solution, c'est la démocratie, spice peu répandue carrefour Châteaudun. La démocratie, c'est-à-dire une négociation, sans exclusive et sans préalable établissant les conditions du cessez-le-feu, rendant possible l'élection d'une Assemblée algérienne. Il faudra bien en venir là !

Jean LORRAIN.

Mendès-France : fin d'une équivoque?

AU moment même où le Président Coty appelait M. René Pleven à effectuer le premier tour de piste de la crise ministérielle, Pierre Mendès-France, mis en minorité, démissionnait de la vice-présidence du parti radical.

Revanche de Dien-Bien-Phu ? Après Dien-Bien-Phu, M. Pleven, alors ministre de la Défense nationale, a connu deux ans de purgatoire. Pendant ce temps, Mendès devenait président du Conseil, puis co-leader du front républicain, grand-maître d'un Parti radical « régénéré », enfin ministre d'Etat du gouvernement Mollet à ses débuts.

Puis vint l'heure des équivoques. Mendès démissionne seul du gouvernement Mollet, en désaccord avec sa politique algérienne — mais sans réussir à définir une autre politique. Il dirige un Parti radical « régénéré » qui abrite Bourgès-Maunoury et consorts, qui vote des motions « dures » et les oublie dès le lendemain.

EST-CE à dire que l'effacement de Mendès est définitif ? Et qu'il signifie le triomphe de la guerre à outrance? Rien n'est aussi simple dans une politique qui ne fait que traduire l'impasse tragique de la bourgeoisie française. Pleven est revenu après s'être affirmé pour une Conférence de la Table Ronde sur l'Algérie.

Le lobby algérien ne désespère pas d'imposer, après la transition Bourgès, son « ministère d'union », avec Mollet, qui rappellerait quelques classes et tenterait un grand coup pour briser la résistance algérienne avant le verdict de l'O.N.U.

Mais, en même temps, les mêmes leaders politiques de droite et du centre s'interrogent avec inquiétude sur les conséquences possibles d'un telle orientation — et sur son efficacité réelle.

Ce faisant, un recours ultérieur à Mendès n'est pas exclu...

ON s'interroge un peu partout sur ce que va faire Mendès après sa démission. La solution la plus probable est, semble-t-il, le « frigidaire » : l'attente d'une éventualité plus favorable.

Jean PERRIN.

Pour la solution ouvrière

LA CRISE DU REGIME

Le 6 février d'Alger a sonné le glas de la tentative Mendès. Il contenait en germe la résurgence de Pleven, et le gouvernement Bourgès-Morice-Lacoste, après Mollet-Lacoste.

Plus intelligent et plus lucide que beaucoup de ses collègues, il a le premier clairement exprimé des solutions de sauvegarde — pour la bourgeoisie

Numérisation CERMTRI

Une enquête de Louis HOUDEVILLE - IV

Les H.L.M. répondent-elles encore à leur vocation sociale ?

DANS l'étude des problèmes du logement, les HABITATIONS A LOYERS MODERES (ex-H.B.M.) occupent une place particulière. C'est en effet la première réalisation tentée pour mettre un logement décent à la portée des travailleurs. Certes, dès l'origine, l'expérience laissait fort à désirer. Mais elle était intéressante en ce sens que, pour la première fois, le logement était abordé non plus sous un angle économique mais sous un aspect social, humain presque. Telle qu'elle, la législation H.B.M. constituait une brèche dans l'édifice sacrosaint de la propriété foncière reposant tout entier sur le dogme de la rentabilité. Qu'en est-il en 1957 ? C'est à cette question que nous allons tenter de répondre.

LA LEGISLATION H.B.M. ET SON ESPRIT

C'EST la loi Siegfried du 30 novembre 1894 qui créa les H.B.M. Les lois Strauss du 12 avril 1906, Ribot du 10 avril 1908 vinrent la compléter. A plusieurs reprises — en 1922 et 1953 notamment — la législation fut refondue. Mais l'esprit essentiel que l'on peut définir par cette formule ne changea pas : « Les présentes dispositions ont pour but d'encourager la construction de **maisons salubres et à bon marché**, en faveur des personnes peu fortunées et notamment des travailleurs vivant principalement de leur salaire. » Il s'agit donc d'offrir des logements normaux à des prix abordables.

Les premières constructions laissèrent fort à désirer. Pour s'en convaincre, il suffit de visiter les H.B.M. construites avant 1914, où l'on ne trouve que rarement des w.c. individuels, où la distribution de l'eau laisse à désirer, où les pièces sont mal conçues et impropres à une utilisation et à une habitation normales. Les constructions des années 30 et suivantes sont déjà mieux : les pièces sont plus grandes, mieux distribuées. Elles ont toutes des w.c. et des postes d'eau individuels. Bac à lessive et à douches commencent à faire leur apparition. Les H.L.M. de cette même époque ont le chauffage central. Mais les installations sociales collectives font presque toujours défaut. La concentration les localaires est trop forte : les espaces verts manquent ; les familles ont l'impression assez justifiée d'être en caserne...

LES REALISATIONS

Malgré tout, la demande est supérieure à l'offre. Malgré leurs inconvénients et leur insuffisance, les H.B.M. présentent un progrès par rapport à l'appartement moyen auquel pouvait prétendre, en raison de ses ressources, un travailleur de cette époque.

De 1919 à 1939, environ 350.000 logements H.B.M. furent construits. Il faut attendre 1947, pour que, de nouveau, des immeubles H.L.M. — les H.B.M. étant devenues H.L.M. — soient de nouveau construits à un rythme extrêmement lent. Entre 1947 et le 31 décembre 1952, seulement 192 milliards sont consacrés à leur édification : ils permettront de réaliser 27.726 logements en location et 26.800 en accession à la propriété. Du 1er janvier 1953 à fin 1956, environ 100.000 logements locatifs furent réalisés. Si l'on tient compte que sur les 350.000 (1) construits avant 39, il y a seulement 175.000 logements locatifs, le patrimoine national des H.L.M. locatifs tourne actuellement aux alentours de 300.000 logements. Si l'on se souvient qu'il y a 10 millions de Français à loger, dix millions de Français pour qui, dans leur quasi-totalité, le logement locatif est la **seule solution**, on mesure les dimensions des réalisations à entreprendre.

LE FINANCEMENT

Contrairement à une opinion fort répandue, ce n'est pas l'Etat qui finance la construction des H.L.M. Les offices d'H.L.M., qu'ils soient publics ou privés, sont financés à 100 %. Mais il y a deux sortes de financement : une tranche de 15 % financée généralement par le Crédit Foncier ou la contribution patronale de 1 %, et une seconde tranche de 85 % financée par la Caisse des Dépôts et Consignation, à un taux particulièrement bas. L'intervention de l'Etat se limite à financer la différence entre le taux d'intérêt courant et celui pratiqué pour le financement des H.L.M. Le financement de l'Etat se limite donc à quelques milliards par an.

Comment est alimentée la Caisse des Dépôts ? Presque uniquement par les Caisses d'Epargne. C'est donc l'épargne privée qui finance les H.L.M., ou le déficit du budget ou encore quelque expédition ou guerre coloniale. Car, ainsi que le notait un Conseiller économique, M. Houist, dans une étude parue en 1953, « en 1951 la Caisse des Dépôts et Consignations détenait pour le compte des caisses d'épargne 372 milliards au titre des caisses d'épargne ordinaires et 340 milliards au titre de la Caisse Nationale d'Epargne, soit au total 712 milliards. Depuis, les sommes détenues par la Caisse des Dépôts ont encore augmenté. Or, au 31 décembre 1952, la Caisse des Dépôts n'avait effectivement prêté aux H.L.M. que 128 milliards 142 millions depuis 1947. A la fin de 1951, la Caisse des Dépôts avait placé 482 milliards en obligations et bons du trésor. Force est donc de constater que la trésorerie de l'Etat se fait en substantielle part avec l'épargne des plus humbles ».

En 1951-52, la trésorerie de l'Etat servait à financer, entre autres, la guerre d'Indochine...

LES DIFFICULTES DES OFFICES H.L.M. ET LES LOYERS

En dehors des difficultés que rencontrent les offices pour construire et que nous examinerons plus en détail dans un autre article, le financement cause de sérieuses difficultés.

En effet, les 15 % du coût de la construction financés par le Crédit Foncier le sont à un taux d'intérêt élevé qui grève considérablement le coût de la construction. De plus, le remboursement en 45 annuités du prêt de la Caisse des Dépôts est trop rapide. En effet, une construction H.L.M. est faite pour durer plus de 45 ans : l'amortissement de sa construction et des frais inhérents à son entretien devrait être calculé sur la durée réelle de la construction.

Ainsi, en raison des difficultés financières, les H.L.M. ont tendance à rentrer dans le secteur de l'habitat normal, à être soumises aux lois du libéralisme. Aussi parle-t-on maintenant essentiellement de leur rentabilité financière, en oubliant et leur caractère particulier et leur rentabilité sociale. C'est pourquoi, pour résoudre des difficultés qui sont loin d'être insurmontables, l'Etat se tourne vers la solution de facilité qui consiste à augmenter les loyers, ce qui a pour conséquence de ne pas poser le problème sous son angle véritable et donne satisfaction à la classe dirigeante qui prétend que les loyers trop bas sont cause de la crise du logement. Et c'est un ministre du logement qui déclarait : « Le logement n'étant pas un droit naturel de l'homme, sauf s'il consent à demeurer dans des cavernes, il faut bien qu'il consente à payer le prix de son logement, sous peine de n'en avoir point. » (Déclaration de M. Claudius Petit du 4 novembre 1948.)

LE CARACTERE SOCIAL DES H.L.M. EST UN MYTHE EN 1957

C'est ainsi que le décret du 8 août 1956 (signé Chochoy, membre de la S.F.I.O.) a eu pour conséquence de faire passer un H.L.M. de 3 pièces construit après 1947 de 6.739 frs en novembre 56 à 10.917 ; le loyer annuel passa ainsi de 60.858 à 131.000 ! A Vanves, un logement de 4 pièces était à 8.352 en novembre 56, il est passé à 13.000 francs en janvier 57. Si l'on ajoute à cela 1.040 francs de charges et 3.300 de chauffage (le chauffage étant réparti sur toute l'année) l'on arrive à un loyer H.L.M. de 17.340 francs... Soulignons qu'à la même époque, le budget type établissait une dépense mensuelle de 2.900 francs pour le logement d'une famille de **4 personnes**. Il y a loin des chiffres des **budgets types officiels**, des indices de prix, à la réalité.

L'on objectera qu'il y a l'allocation logement. Certes, le nombre des bénéficiaires est passé de 26.394 en juin 1950 à 125.600 en juin 1955. Mais proportionnellement au nombre de logements construits, le pourcentage des allocataires diminue : il passe en effet de 16 % à 14,7 % entre ces deux dates.

Aussi n'est-il pas rare de voir que des familles qui, après des années d'attente avaient enfin obtenu un logement H.L.M. soient contraintes de le quitter : elles ne peuvent en effet supporter les charges que représente le loyer.

Aussi voit-on la composition sociale des H.L.M. changer : industriels, commerçants professions libérales, votre **députés et sénateurs**, hauts fonctionnaires, sont aujourd'hui logés en H.L.M. Et les offices, en appliquant la politique des loyers dont nous avons donné quelques exemples fa viennent cette « transformation » des H.L.M. D'ailleurs, il est pratiquement impossible à un salarié ne gagnant pas au moins 50.000 francs par mois de prétendre à une H.L.M. : la commission d'attribution opère la sélection.

Alors que les crédits se font rare, au cune priorité n'est accordée aux logements H.L.M. localités là où ils font le plus cruellement défaut : dans les grands centres, par exemple. C'est ainsi qu'à Paris, trois groupes d'H.L.M. vont être construits entre les portes des Lilas et de Pantin ; mais ce seront des groupes d'**accession à la propriété**. Pendant ce temps, les habitants des îlots insalubres de la capitale ne peuvent être relogés : les offices municipaux et départementaux n'ayant pas de terrains pour construire...

Le caractère social des H.L.M. n'est plus qu'un mythe.

Le cruel l'argent règne en maître. Et comme la construction doit être rentable, seuls ceux qui peuvent payer y auront accès : le capital et la propriété seront sauvegardés. Qu'importe si l'absence de logements occasionne des dépenses plus importantes que si les logements étaient loués annuellement, qu'importe si le budget social de la nation est plusieurs fois supérieur à celui de la construction : le capital demeure premier servi !

Louis HOUDEVILLE.

Prochain article :

LES SURPRISES DE LA CO-PROPRIETE

(1) La loi Loucheur a permis de réaliser de nombreux logements H.L.M. en accession à la propriété.

M. Gaillard a choisi l'Inflation

ON ne saurait comprendre la portée et le sens de l'article 2 des projets financiers du gouvernement Bourgès-Maunoury concernant une réévaluation du S.M.I.G. et une nouvelle interprétation de la loi sur l'échelle mobile des salaires, si l'on ne situe cet article 2 dans le cadre de l'ensemble de la politique économique, financière et sociale du gouvernement.

Car il y aurait, en apparence, une contradiction entre une réévaluation du S.M.I.G. qui subirait une hausse de 5 % d'une part et, d'autre part, toute une série de proclamations, déclarations et mises au point mettant l'accent sur la « nécessaire austérité », « la réduction du train de vie », etc.

Or, aujourd'hui, toute la politique patronale et gouvernementale en matière économique et, par voie de conséquence dans l'établissement du rapport prix-salaires, est conditionné par cet impératif : **exporter.** Mais exporter, cela signifie abaisser les prix de revient pour permettre à l'économie française d'entrer en compétition avec les économies des autres pays à l'échelle internationale.

Il y a deux moyens d'abaisser les prix de revient. Un consiste à investir de nouveaux capitaux pour équiper les industries de matériel ultra-moderne, produire plus pour produire meilleur marché. L'autre moyen est de faire en sorte que la part des salaires incorporés dans le coût de production soit réduite au minimum.

Laissons de côté l'analyse du premier moyen. Il ne nous amène pas directement à comprendre les raisons de l'actuelle politique concernant le S.M.I.G., bien que son étude serait révélatrice de l'état de faiblesse, en dépit des déclarations gouvernementales répétées, à affirmer que la bourgeoisie et le patronat avaient délibérément opté pour une politique industrialiste. Le gouvernement Mollet tenta de contrecarrer cette orientation en faussant les indices, en multipliant les subventions, en s'accommodant désespérément du S.M.I.G. — 213 articles — plafond de l'indice à 149.1. Perdant pied peu à peu, lâchant quelque peu sur une fixation rigide des prix (l'acier en particulier), la chute de Mollet allait permettre à M. Gaillard, ministre des Finances, de remettre un peu d'ordre.

L'inflation devenait et est un instrument de la politique gouvernementale. Cette inflation a deux buts : d'un côté, financer la guerre d'Algérie, de l'autre, réduire la part des salaires dans le coût de production. Cette inflation a une seule conséquence : ce sont les masses travailleuses qui ont à payer la note.

Mais n'est-ce pas que M. Gaillard et ses services de la rue de Rivoli interviennent.

Ils ne sont pas sans ignorer à quel point la chaudière sociale est sous pression. Les manifestations de Dunkerque, puis de Saint-Nazaire et enfin de Palmbœuf, celles des ouvriers de la R.A.T.P., celles du Comptoir National d'Escompte, ne peuvent laisser ces messieurs indifférents. Les avertissements répétés des dirigeants syndicaux, donneurs de bons conseils... pour les bourgeois ne sont pas, non plus, des éléments négligeables. Il faut décomprimer quelque peu la tension sociale. Il faut même, ils vont jusqu'à **prendre un risque calculé.** Ce risque calculé, c'est l'augmentation du S.M.I.G.

C'est « La Vie Française », dans son numéro du 28 juin, qui le dit tout bonnement :

« Les techniciens admettent d'ailleurs, que la hausse de 5 % du S.M.I.G. sera suivie d'une augmentation de 4 % de la masse des salaires distribués... 4 % sur l'ensemble des salaires signifie 2 % de plus sur les prix de revient industriels... tout cela nous amènera à un niveau salaires-prix d'au moins 7 % supérieur à l'actuel avant la fin de l'année.

« Il n'y a dès lors qu'une question : pourra-t-on s'arrêter là ? »

Il n'y a donc pas contradiction entre cette augmentation du S.M.I.G. — encore faudrait-il ajouter qu'elle touche un nombre infime de salariés — et la politique d' « austérité » préconisée par le gouvernement. Bien au contraire. Cette augmentation ne se comprend et ne s'explique que s'il y a au bout de cette politique d'austérité. Les prix montent à une vitesse vertigineuse. L'Etat lui-même donne l'exemple en pratiquant d'un coup, sur les tarifs P.T.T., par exemple, des hausses de 33 %. Il n'est pas un produit qui échappe à cette montée. Mais M. Gaillard a, lui aussi, tenté de tout prévoir. Si le S.M.I.G. à la sauce mollétiste était assorti d'une clause d'échelle mobile des salaires sans grande portée pratique, M. Gaillard s'est chargé de vider le mot de tout son contenu. Il a réussi ce tour de force de prévoir une échelle mobile qui sera toujours fixe. Il lui a suffi, pour cela, de rattacher la notion de mobilité de son échelle à un indice pratiquement incontrôlable, celui du volume global de la production nationale. Que M. Gaillard ait trouvé quelques spécialistes pour cautionner sa politique ne saurait nous étonner. En fait, toute la politique prix-salaires de M. Gaillard repose sur une interrogation : les directions syndicales auront-elles assez de poids et d'influence auprès de leurs travailleurs pour leur faire avaler une telle pilule ? C'est toute la question.

Daniel RENARD.

Le régime « assignationnaire » en Algérie

(Suite de la première page)

quand on lit le texte de la circulaire de M. Lacoste qui prévoit pour les préfets la possibilité de subdéléguer à l'autorité militaire compétente le pouvoir d'assigner à résidence, en précisant que « les personnes hébergées devront être gardées dans des emplacements arrêtés à l'avance par décision conjointe des autorités responsables » — le sixième étage de la caserne de parachutistes d'Alger, par exemple ?

C'est dans un numéro de l'hebdomadaire « Témoignage Chrétien », à la fin d'août 1956, que l'existence des « camps secrets » avait été pour la première fois affirmée publiquement. La semaine suivante, « La Vérité » reprenait ces affirmations dans un article qui fait actuellement l'objet de poursuites pour diffamation. Si l'affaire vient jamais devant le tribunal, ce sera, pour le gouvernement, l'occasion de s'expliquer sur un scandale monstrueux, cu sujet duquel les affirmations n'ont cessé, depuis, de s'accumuler.

« Témoignage chrétien » annonçait en effet que, s'il ne lui était pas répondu officiellement, il publierait les documents en sa possession. Ceux-ci ont effectivement paru en annexe au « dossier Jean Muller », brochure constituée par les lettres de ce jeune homme à sa famille, publiées après sa mort en Algérie.

En voici quelques extraits :

En dehors des camps officiels dont l'existence est connue, bien que tue, plusieurs camps clandestins se sont développés depuis plusieurs mois, souvent sur initiative individuelle, dans les régions retirées. Les préfets, le gouvernement général, les gouverneurs militaires, peuvent être **de bonne foi quand ils déclarent comme le fit récemment le colonel Ducournau à Alger, ne pas être au courant de leur existence. Et cependant des témoins dignes de foi, soit libérés, soit évadés, et que n'importe quelle commission d'enquête métropolitaine pourrait interroger en Algérie, attestent leur réalité cauchemardesque.**

L'existence de ces camps est illégale. En effet lorsqu'un Algérien est assigné à résidence, c'est en vertu d'un arrêté préfectoral qui se réfère à la loi sur les pleins pouvoirs. Cet arrêté quelque motivé en termes généraux (nécessité de protéger l'ordre public) précise le lieu de résidence dans tel ou tel camp.

En ce qui regarde les camps clandestins, leurs habitants ne font l'objet d'aucune mesure administrative. Ce sont des Algériens arrêtés au cours soit d'opérations de ratissage, soit d'opérations de police, puis emmenés dans l'autre monde dans ces camps. On concevrait à la rigueur que des suspects puissent y être gardés pendant une période très courte afin de permettre leur identification ou que l'on obtienne d'eux des renseignements.

Ce que l'on conçoit mal, c'est qu'ils puissent y rester pendant des mois et des années indéterminés. Or, le fait que des suspects soient restés dans certains camps de triage pendant plusieurs mois ne peut être nié. De nombreux internés du camp de Berrouaghia par exemple, peuvent l'attester, qui ont d'abord séjourné au camp d'Oued-Aïssi ou au Berdj militaire de Tizi-Ouzou.

Un grand nombre des internés du camp de Lodi avaient fait un stage plus ou moins long dans plusieurs centres de triage où ils avaient été soumis au travail forcé pour l'armée ou les colons de la région.

C'est de leur bouche que des avocats ont appris l'existence de tortures infligées aux personnes rassemblées et de procédés de liquidation suspects.

Deux camps nous ont été signalés — ceux du « bordj militaire de Tizi-Ouzou » et celui « d'Oued-Aïssi », comme fonctionnant depuis plusieurs mois de la manière suivante : A la suite d'une opération des troupes dans un djebel les hommes valides trouvés dans un douar ou un secteur sont appréhendés, emmenés par la troupe et descendus au bordj ; s'y séjournent plus ou moins longtemps, et attendent qu'il soit décidé de leur sort. Un centre d'interrogatoire y fonctionne, doté des instruments de torture maintenant devenus classiques à travers l'Algérie : baignoire, électricité, magnéto, etc. Certains individus qui refusaient de parler auraient été abattus ; d'autres trop « abîmés » par la question auraient été liquidés de la même façon. **Les internés sont soumis au travail forcé : construction de routes, travaux intérieurs au camp ; certains ont même été prêtés aux colons voisins pour les travaux des champs.**

Au bout d'un laps de temps qui peut varier de quelques semaines à quelques mois, ils sont soit libérés, soit dirigés vers les camps officiels.

Nous n'avons rapporté certains de ces faits qu'au conditionnel. Les témoins que nous avons interrogés sont cependant formels : ils étoyent leurs affirmations sur l'audition d'anciens pensionnaires de ces camps dont ils se tiennent prêts à donner les noms et adresses. Ils précisent qu'ils ne peuvent fournir der renseignements que sur les régions d'Oranie et l'Algérois, et qu'il est vraisemblable que d'autres centres clandestins fonctionnent également dans le Constantinois.

Cette assertion est corroborée par le témoignage d'un Algérien de Beuglé qui affirme, par exemple, qu'un lieu de détention inconnu de l'Administration existe dans la montagne du Gouraya, à 2 ou 300 mètres en dehors de l'enceinte de la ville. Des grottes très profondes qui servaient de poudrières, auraient été converties — selon lui — en local de police et d'interrogatoire...

Le document Ceccaldi-Reynaud — cette lettre des socialistes d'Alger à M. Guy Mollet, dont le texte a paru dans « l'Express » du 7 juin 1957, et dont l'authenticité n'est sérieusement mise en doute par personne — est venu apporter de nouveaux faits concernant les camps, et particulièrement les camps secrets. Voici ce qu'on peut y lire à ce sujet :

Le général Massu a fait admettre, pour le territoire du Grand Alger, le principe de l'arrestation en vue de l'assignation à résidence de 20.000 personnes. Une circulaire signée de nom du ministre, par le préfet directeur des centres d'hébergement, a prescrit en son temps les dispositions à prendre à cet effet. La résistance des autorités civiles regroupant à signer à tour de bras des arrêtés d'internement ne reposant sur aucun motif valable a permis de freiner cette véritable hystérie d'assignation à résidence. Il est probable que le nombre des internés dans les centres d'hébergement ne dépasse pas actuellement dans toute l'Algérie le chiffre de dix mille.

Cependant, la volonté nettement exprimée d'arrêter des personnes dans le but d'atteindre le chiffre fatidique de 20.000 internés fixé a priori marque le changement d'orientation radical intervenu dans la politique du maintien de l'ordre.

Il convient d'ajouter par ailleurs que les autorités militaires ont réussi à tourner la résistance des autorités civiles en ouvrant des camps clandestins dans lesquels seraient internés 30.000 musulmans coupés du reste du monde. Des ordres formels auraient été donnés pour que ces centres clandestins soient supprimés. Ont-ils été exécutés ?

Telle était la situation, au début du mois de mai de cette année. Il va de soi que les « ordres formels » dont il vient d'être question n'ont pu être exécutés, l'influence des militaires se renforçant sans cesse, jusqu'à ne pas hésiter à défier le ministre résident lui-même, comme le prouve notamment l'étrange et combien révélateur procès du bachaga Boualam. Le général Massu poursuit l'exécution de son plan sinistre. Les camps « officiels » comme les camps secrets ne cessent de s'étendre. Il en est ainsi, par la grâce des pouvoirs spéciaux — et la responsabilité de ceux qui les ont votés, y compris les bons apôtres staliniens, est entière dans le développement des camps de concentration en Algérie. Il en sera ainsi, tant que les pouvoirs spéciaux ne seront pas abrogés. Il en sera ainsi, **en France même, s'ils s'y étendent.**

A bas les pouvoirs spéciaux !

Ce qu'ils autorisent

L'EDIFICE juridique tout entier de la répression en Algérie, depuis les abus les plus divers (le pillage des biens, par exemple, sous couleur de réparation), jusqu'aux condamnations à mort en série, repose entièrement sur la fameuse loi du 16 mars 1956 dite des pouvoirs spéciaux « autorisant le gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative, et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire ».

Ne revenant pas ici sur la question des camps examinée par ailleurs, bornons-nous à constater que l'article 5, ainsi libellé : « Le gouvernement disposera en Algérie des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre... lorsque les mesures prises... auront pour effet de modifier la législation elles seront arrêtées par décret pris en conseil des ministres », donne au gouvernement et au ministre résidant des pouvoirs dictatoriaux sans précédent.

Citons seulement deux extraits des décrets d'application en date du 17 mars 1956 :

« ... Les juridictions militaires pourront être saisies, même dans la phase de l'instruction, de tous les faits commis postérieurement au 30 octobre 1954 dans un des arrondissements judiciaires d'Algérie lorsqu'il s'agira des infractions suivantes (suit ici une énumération dont le caractère extensif est suffisamment souligné par les deux derniers termes : « 16° d'une manière générale tout crime ou délit portant atteinte à la défense nationale ; 17° la tentative des crimes et délits visés au présent article ainsi que la complicité ». Le décret suivant prévoit d'ailleurs que « les autorités militaires compétentes pourront, nonobstant toute disposition contraire des codes de justice militaire, ordonner la traduction directe **sans instruction préalable** devant un tribunal permanent des forces armées des individus pris en flagrant délit... ».

On sait l'usage qui a été fait en Algérie de ces textes depuis un an.

Aussi bien le gouvernement n'a-t-il pas osé ouvertement user de toute la latitude que lui donnaient les pouvoirs spéciaux. C'est ainsi qu'il aurait parfaitement pu par décret abroger en Algérie l'article 114 du Code Pénal qu réprime les attentats à la liberté individuelle ou l'article 344 du même code qui punit de mort la séquestration avec tortures. Le gouvernement aurait pu promulguer pour l'Algérie un décret prévoyant la possibilité pour les parachutistes de s'emparer des personnes, même sans mandat d'un juge, de les séquestrer autant qu'ils le voudraient, de leur arracher des aveux par tous les moyens et même de les tuer. S'il n'a pas osé le faire, parce que l'opinion publique métropolitaine et internationale aurait quand même pu se scandaliser, il n'en reste pas moins que c'est dans l'ambiance de légitimation des abus les plus flagrants, ambiance créée par les pouvoirs spéciaux, qu'ont pu, sinon prendre naissance, — ils sont aussi vieux que le régime colonial — mais prendre une extension sans doute sans précédent les crimes que l'on dénonce aujourd'hui. Par ailleurs, l'atmosphère d'union sacrée qui a présidé au vote des pouvoirs spéciaux a considérablement entravé et entrave encore aujourd'hui l'organisation d'une action contre la guerre d'Algérie.

Le premier assigné à résidence

Messali Hadj — arrêté le 14 mai 1952 à Orléansville. En résidence forcée jusqu'au 1er octobre 1954, à Niort (Deux-Sèvres), puis aux Sables-d'Olonne (Vendée), jusqu'au 6 avril 1955. Interné à Belle-Ile depuis le 23 mai 1956.

La libération du président du M.N.A. et de tous les détenus politiques est le premier pas indispensable vers le rétablissement de la paix en Algérie.

L'U.S.T.A. contre les pouvoirs spéciaux

LE premier Congrès de la Fédération de France de l'U.S.T.A. proteste contre les pouvoirs spéciaux qui, le 12 mars 1956, ont permis la mise en place d'un dispositif répressif en Algérie qui représente l'une des plus grandes hontes que l'humanité ait jamais connues.

Les 324 délégués représentant les travailleurs algériens émigrés demandent aux parlementaires de prendre conscience des conséquences néfastes de cette législation qui creuse chaque jour davantage le fossé entre les deux communautés, qui sont appelées demain comme aujourd'hui à vivre ensemble sur le sol de leur patrie commune.

En votant contre le projet gouvernemental qui prévoit, au mépris des dispositions démocratiques les plus élémentaires, l'extension de ces pouvoirs spéciaux en France même, les responsables de la politique française hâteraient la solution pacifique du problème algérien souhaitée par les peuples algérien et français.

Le premier Congrès de la Fédération de France de l'U.S.T.A. lance le plus solennel appel à toutes les centrales françaises pour qu'elles engagent avec l'U.S.T.A. l'action commune sous toutes ses formes et à tous les échelons contre les pouvoirs spéciaux, et charge le Bureau fédéral de prendre toutes les initiatives en ce sens.

Contre la répression SOUSCRIVEZ

deviens correspondant de **La Vérité**

Numérisation CERMTRI

Peter Fryer : Les staliniens ont peur DE LA VÉRITÉ

D'APRÈS la loi anglaise, un homme poursuivi pour un délit mineur peut ne pas se présenter devant le tribunal qui doit le juger. Si, toutefois, il n'assiste pas au procès ni ne remet une déclaration écrite, il est douteux qu'il améliore sa réputation en proclamant, une fois le jugement rendu, que le verdict est basé sur des faits inexacts ou en caractérisant les conclusions du Tribunal comme « une œuvre cynique, fausse et répugnante » et « une immixtion dans ses affaires privées ».

Le gouvernement soviétique avait toutes les possibilités pour expliquer au tribunal réuni par les Nations-Unies son action militaire du 4 novembre contre le peuple hongrois.

En se refusant à le faire, il ne montra pas seulement son mépris pour l'opinion publique mondiale, il admit dans les faits que les raisons qui avaient conduit à cette critique ne pouvaient supporter un examen critique.

Certes, le Comité spécial de l'O.N.U. était un tribunal capitaliste, mais si le gouvernement soviétique avait été sûr de ses dires au sujet de la « terreur blanche » et de la « contre-révolution », quel de mieux que d'utiliser ce tribunal comme une tribune ?

Le gouvernement soviétique avait une autre possibilité. S'il y avait vraiment eu

une contre-révolution en Hongrie, si l'intervention du 4 novembre avait eu pour but d'écraser un complot fasciste, alors pourquoi ne pas en appeler aux mouvements ouvriers du monde pour qu'ils établissent leur propre tribunal ?

Même les critiques socialistes les plus sévères de l'intervention soviétique auraient eu confiance dans les conclusions d'une Commission d'enquête du mouvement ouvrier international, avec par exemple la participation de l'Inde et de la Yougoslavie.

Mais les faits et les arguments que la bureaucratie stalinienne peut mettre en avant sont trop minces pour qu'elle accepte une véritable confrontation. Aussi préfère-t-elle voir les puissances capitalistes exploiter pleinement ses faiblesses.

L'administration Kadar, de son côté, avait la possibilité de se défendre devant le Comité spécial. En s'y refusant également, elle indiqua au monde entier le peu de crédit qu'il fallait lui faire. Avant tout, le refus d'autoriser le Comité à enquêter en Hongrie même, rendit clair le fait que le gouvernement Kadar avait beaucoup à cacher, à propos du passé comme à propos du présent, et que ses « Livres Blancs » sur la « contre-révolution » et la « terreur blanche » prouvent bien peu de choses puisque leurs auteurs se refusent à toute vérification publique.

Aussi, dans de pareilles circonstances, il n'est pas très habile (c'est le moins que l'on puisse dire !) de la part du « Daily Worker » de se plaindre du fait que les 111 Hongrois interrogés par le Comité « soient tous des émigrés » ou bien que le Comité était « hostile à l'égard de l'actuel gouvernement hongrois ».

Si le Kadar de trouver les « terroristes blancs », les « contre-révolutionnaires » et les « comploteurs fascistes ». Mais il ne peut le faire et voilà pourquoi, selon les mots du « Daily Worker », le recouvrement honteux ne voulait pas de ce comité ». La bureaucratie qui règne à Budapest par la grâce des tanks russes est assez arrogante pour croire qu'elle n'a pas à répondre de ses crimes. Mais elle doit faire face à un tribunal plus important que celui des cinq représentants de l'O.N.U. qui ont jugé de la Révolution Hongroise à travers leurs préjugés de classe et qui se sont contentés pour discuter les rapports de propriété socialiste sur la base desquelles ils avaient jugé pendant quelques jours excitants commencé à édifier la démocratie socialiste.

Est-ce trop insinuer que de dire que c'est cet aspect du rapport — le fait qu'il encourage chez les socialistes et les communistes défenseurs de la révolution hongroise disent depuis sept mois — qui a le plus embarrassé le rédacteur du « Daily Worker » à qui revint la tâche ingrate de le réfuter ? Réfutation menée avec chaleur d'ailleurs, à tel point que le « Daily Worker » du lendemain dut réciverser à ce sujet un « éditorial » et un article « d'interprétation ».

Pour ne citer que deux exemples parmi prétendre que le Rapport du Comité Spécial soit complet dans son exposé des faits ni absolument correct dans ses conclusions, il n'en faut pas tant pour qu'on se sente pousser un respect d'une valeur considérable. Une révolution est un phénomène des plus complexes et des plus contradictoires et ce serait trop en demander à des messieurs respectables d'Australie, de Ceylan, du Danemark, de Tunisie et d'Uruguay, que de vouloir en dépit de leurs bons sentiments et de leur objectivité qu'ils comprissent la pleine signification historique de la révolution socialiste hongroise.

Néanmoins des événements de la taille de ceux qui se déroulèrent en Hongrie ne peuvent pas ne pas laisser impression sur des observateurs honnêtes. Certains aspects fondamentaux — c'est-à-dire les aspects de classe — de la Révolution hongroise apparaissent à travers ces pages ; par exemple le rôle des conseils ouvriers, le rôle dirigeant des communistes jusqu'à la lutte désespérée et héroïque qui suivit la seconde intervention soviétique, la volonté du peuple hongrois de défendre ses conquêtes économiques : « Aucun putsch anticommuniste des grands propriétaires fonciers ou des industriels exproprés n'aurait pu avoir raison de la détermination des ouvriers et des paysans hongrois de défendre les réformes existantes et de les développer. »

Les insultes et les calomnies sous lesquelles les dirigeants staliniens ont cherché à masquer la véritable caractère des événements hongrois, trouvent dans ce rapport et ne le lit d'un œil critique, le plus complet des démentis.

Ni les vociférations de Moscou, ni les tentatives des gouvernements américain et anglais d'utiliser ce rapport comme une arme dans la guerre froide, ne modifient le caractère fondamental de classe de la révolution hongroise, ni la résolution des travailleurs hongrois de se venger un jour de leurs ennemis de toujours, la tyrannie conjuguée d'un occupation étrangère et d'une bureaucratie cruelle, et d'établir un régime de démocratie socialiste.

Sur un moment de l'histoire contemporaine — moment dont l'importance ne cessera de grandir — nous possédons maintenant une documentation abondante. Certains demeureront-ils aveugles parce qu'ils ne veulent pas voir ?

C'est sans importance. Leur attitude ne prouvera rien au sujet de la Hongrie ; par contre, elle prouvera beaucoup au sujet du stalinisme. Faisant allusion aux

Peter Fryer.

(1) Peu de temps après, on put voir, dans le hall, le chef du personnel, à quatre pattes, mais plein de cette dignité qu'il avait prêché si élégamment la veille, chercher les vis tombées de la serrure, sous l'œil impavide de l'huissier chargé de constater les dégâts.

HENRI TEMERSON vient de publier un ouvrage de soixante-quatre pages (1) que chacun devrait posséder dans sa bibliothèque.

Après avoir consacré un important chapitre à Marcel Boussac, ami de Clemenceau, Léon Blum, P.-E. Flandin, Paul Reynaud, Edgar Faure et Lazurick, l'auteur donne la liste des parlementaires, ministres, conseillers de l'Union Française, conseillers économiques, officiers généraux (E.R.), ambassadeurs de France et ministres plénipotentiaires, conseillers municipaux de Paris, préfets et hauts fonctionnaires en retraite, qui sont administrateurs de sociétés industrielles ou financières.

On voit défiler de vieilles connaissances et aussi de plus récentes : Pierre Abelin, Gaston Bergery, Georges Blachette, Raymond Boisdé, Fernand Boisson, Maurice Bourgès-Maunoury, François Albert-Buisson, Robert Buron, Diomède Catroux, Chaban-Delmas, François Charles-Roux, François Chasseigne, Jacques Chastenet, Michel Clemenceau, Edouard Carnigton-Molinier, Marcel Dassault, André Dubois, René Fillon, P.-E. Flandin, François-Massal, André François-Poncet, Pierre de Gaulle, Henri de Kérillis, Roger Langeron, les frères Lanlet, Jean Letourneau, Henri Longchambon, J.-M. Louvel, Louis Marin, René Mayer, Pierre Mendès-France, Geoffroy de Montalembert, Roland de Moustier, François Pietri, René Plenier, Marcel Régnier, Paul Reynaud, Emile Roche, A. Sarraut, L. Schiaffino, Pierre Taittinger, Jacqueline Thomé-Patenôtre, le général Weygand, Armand Zivies, etc...

(Communiqué)

A PRAGUE ET BERLIN, le vent de Budapest

UNE dépêche d'Allemagne Orientale nous apprend la « mise en congé » pour une durée indéterminée du professeur Ernst Bloch. Ami de Lukàcs, professeur de Wolfgang Harich récemment condamné à deux ans de travaux forcés, le professeur, savant marxiste réputé avait été l'objet depuis les événements de Pologne et de Hongrie de nombreux avertissements. C'est à son activité « révisionniste » qu'ils avaient été rattachées les revendications des étudiants de Leipzig, qui, en novembre, citaient Lénine pour réclamer que tous les fonctionnaires du Parti reçoivent uniformément un salaire ne dépassant pas celui d'un ouvrier qualifié. Quand, il y a deux mois, le jeune philosophe Gerhardt Zehm, de l'Université d'Iéna, fut exclu du Parti, la presse stalinienne de Berlin-Est en attaquant ce militant qui s'était déclaré solidaire des activités du Cercle Petoefi », rappela ses liens avec son maître Ernst Bloch. Etudiants et intellectels révolutionnaires, traqués depuis octobre par la police d'Ulbricht, tiennent bon et la condamnation de Harich n'a pas entamé leur volonté révolutionnaire.

Malgré un long parti-pris d'optimisme, la presse officielle tchécoslovaque a, elle aussi, laissé échapper aujourd'hui par force, un certain nombre d'informations qui prouvent que le mouvement révolutionnaire est aussi vivant en Tchécoslovaquie et n'a pas été arrêté par la répression de la révolution hongroise ni par les exclusions et arrestations dans le pays même. Trois mois après l'exclusion de Pavlik, écrivain et membre du P.C. slovaque, les journaux officiels tonnent contre le « révisionnisme », exprimé, comme l'a dit Kopecky par « les écrivains qui n'ont pas su tirer la leçon des événements de l'an dernier ». Et, devant le C.C., le dirigeant stalinien Gendryoh dénonce le « révisionnisme comme le principal ennemi », sous la forme de « la lutte contre le prétendu stalinisme qui n'est qu'une tentative de liquider les principes de la doctrine marxiste-léniniste ». Il menace les éléments cachés dans le Parti, appuyés sur des « rénégats réformistes, des trotskystes et des traîtres ».

Plusieurs journaux littéraires ont été accusés de se tenir à l'écart de la lutte contre le révisionnisme. Faisant allusion aux attaques indirectes et ironiques qui foisonnent dans la presse littéraire, le syndicat des journalistes a sur l'ordre de l'appareil dénoncé « le libéralisme débridé » et le « révisionnisme clandestin et ouvert » de la presse et de la radio.

Ainsi, à Berlin comme à Prague souffle encore le vent venu de Varsovie et de Budapest. Après les intellectuels polonais et hongrois les intellectuels allemands et tchécoslovaques poursuivent le même combat contre le stalinisme, contribuent à la renaissance d'une véritable pensée communiste indépendante. Les arrestations, les exclusions, les condamnations seront impuissantes car c'est la montée révolutionnaire des masses contre la bureaucratie, la révolution prolétarienne en marche qu'ils expriment aujourd'hui malgré la terreur. Demain, les masses auront la parole et elles détruiront les appareils.

Pierre BRABANT.

KADAR

(Suite de la première page)

Et voici qu'aujourd'hui Kadar annonce le prochain jugement de Pal Malleter, l'officier communiste de l'armée hongroise, le chef militaire de l'insurrection, traîtreusement emprisonné par les Russes, alors qu'il s'était rendu à leur quartier général, sur leur invitation pour négocier l'évacuation de Budapest. Cependant, le stalinien Revai, fait sa rentrée...

L'erreur politique grossière qu'a été la condamnation des deux jeunes écrivains communistes, peut, si l'on n'y prend pas garde, tourner finalement à l'avantage des bourreaux. Gali et Obersovszky gracieront sera un argument dans la bouche des staliniens pour démontrer la manœuvrière de la bureaucratie, pour établir une discrimination entre les victimes de la terreur contre-révolutionnaire. Car, nous dirons ces bons apôtres, dans le cas de Gali et Obersovszky, nous n'avons pas tué; mais pour *les autres*, tous les autres, nous avons tué, et nous tuons et nous tuerons encore parce qu'ils sont d'authentiques criminels. C'est cette ruse que les démocrates et les militants ouvriers doivent déjouer. La Révolution Hongroise doit être défendue. Il faut sauver tous ses combattants, écrivains et ouvriers, dirigeants et inconnus. Il faut mobiliser pour défendre *tous* les révolutionnaires honnêtes les mêmes honnêtes volontés qui a ptsauvé Joszef Gali et Obersovszky Il faut continuer le combat.

Pas de solution...

(Suite de la première page)

niveau d'une lutte d'ensemble, c'est-à-dire lui fixer ses objectifs et surtout lui permettre de s'organiser.

LES TRAVAILLEURS FORGERONT LEURS MOYENS DE LUTTE

Car rien ne peut être fait qui puisse radicalement modifier la situation des travailleurs français, qui puisse leur permettre d'imposer leurs revendications, qui ne soit général. Toutes les questions sont liées. Les salaires resteront bloqués tant que se poursuivra une guerre insensée contre le peuple algérien. La guerre d'Algérie ne trouvera une solution juste et démocratique que si le peuple de France intervient. C'est dire que rien ne pourra être fait sans que la classe ouvrière, rassemblant autour d'elle tout ce qui est sain, ait conscience d'abord les jeunes, ne s'organise, ne force ses propres moyens d'action.

La aussi, la réponse, c'est dans l'activité de la classe ouvrière, dans la lutte de masse qu'elle s'apprête. Qu'on se souvienne d'août 1953, de cette vague gréviste qui surprit tout le monde, qui par son ampleur, obligea Laniel à céder. Qui devait déclencher? Qui organisait la lutte ? Les travailleurs eux-mêmes qui ne tardaient pas à former leurs propres organisations. Qu'on se souvienne de Nantes en 1955, quand la ville était en fait aux grévistes. Qu'on se souvienne de l'action menée par les rappelés contre leur départ en Algérie, le soutien qu'elle reçut, malgré toutes les consignes.

A chaque fois, la classe ouvrière a non seulement affronté le patronat et l'appareil d'Etat, mais encore elle a tenté de dresser pour mener son combat à terme, face aux appareils syndicaux et politiques, sa propre direction, ses propres organisations. Certes les expériences n'ont été, même lorsque la lutte avait atteint un niveau très élevé, que fragmentaires, trop chevées elles n'ont pu survivre à la fin des luttes qui les avaient portées. C'est qu'il s'agit d'une tâche d'une ampleur historique qui s'étendra sur toute une période. Mais c'est au niveau le plus haut qu'ont atteint les luttes précédentes que dégeneront les nécessités nouvelles de la classe ouvrière. D'emblée, le problème d'une direction autonome, d'organisations autonomes des travailleurs se posera. Les travailleurs s'emparent du contrôle de leurs propres luttes, pour les mener à la victoire.

IL N'EST DE SOLUTIONS QUE REVOLUTIONNAIRES !

Et la victoire ne saurait être partielle sans être aussitôt remise en question. Ce n'est pas un programme de demi-mesures qui peut mobiliser la classe ouvrière. Ce n'est pas autour d'habiles recettes, que peut se fonder l'unité de combat des travailleurs et de la jeunesse, que pourra se coordonner et s'organiser l'action de tous; le programme que les trotskystes mettent en avant, n'est pas un programme « radical », en ce sens qu'il ne saurait être approuvé par aucune fraction de la bourgeoisie, même la plus « progressiste », il ne saurait fournir la charte d'un Front Populaire où Thorez pourrait rejoindre Lacoste aux côtés d'un quelconque Defferre. Mais c'est le seul programme réaliste, car ce sera ce qui résume et exprime ce que veulent les masses travailleuses françaises.

Négociations immédiates avec les représentants de tous les courants politiques algériens pour la reprise d'une CONFERENCE DE LA TABLE RONDE. Droit pour le peuple algérien de décider librement de son sort.

Retrait immédiat du contingent et de toutes les forces de répression d'Afrique du Nord et de tous les territoires coloniaux !

Réduction immédiate de la durée du service militaire. Rétablissement de tous les droits politiques arbitrairement retirés aux jeunes encasernés. Droit de lire la presse politique, d'organiser des discussions, de s'organiser pour défendre et améliorer leurs conditions de vie.

Abolition de tous les pactes de guerre, frauduleusement négociés au nom du peuple français ! Retrait de la France du Pacte Atlantique et de l'Union de l'Europe Occidentale.

10.000 FRANCS D'AUGMENTATION EGALE POUR TOUS, comme premier pas vers un retour au pouvoir d'achat de 1938, garanti par une véritable échelle mobile.

Que les travailleurs s'organisent pour contrôler la production, par entreprise et par branche d'industrie, et exigent la publication des bénéfices monstrueux du patronat, l'ouverture des livres de compte. Que les délégués élus des ouvriers, que les ménagères sur les marchés, contrôlent les prix.

Liberté absolue de presse et de réunion pour toutes les tendances ouvrières et démocratiques. Mise hors la loi des organisations fascistes, milices populaires pour assurer l'exécution de cette mesure.

Face au Parlement des faillis, docile exécutant des volontés de la bourgeoisie, les travailleurs doivent imposer leurs propres solutions. Ils doivent, dans chaque entreprise, dans chaque branche de l'industrie, se constituer en comités de lutte, pour préparer l'action.

C'est de cette action que sortiront les organismes élus de mandataires des travailleurs, révocables par eux à tout moment, les CONSEILS OUVRIERS, qui dresseront le nouveau pouvoir, le pouvoir des travailleurs.

Ce programme, aucun gouvernement bourgeois, aucun gouvernement formé dans le cadre parlementaire ne l'acceptera. Il est pourtant le seul à partir duquel la crise permanente de la France peut être résolue. Ce n'est que si les travailleurs de ce pays, prennent en mains sa direction, qu'une issue positive peut être trouvée.

Ce programme, ce n'est que la mobilisation révolutionnaire des masses les plus larges à l'échelle nationale qui puisse permettre sa réalisation. Il est indissociablement lié à une action constante pour le développement de toutes les formes d'organisation autonome des masses, à un effort permanent pour en assurer la liaison et la multiplication : une volonté d'utiliser chaque mouvement même le plus minime dans le sens du développement de l'action autonome des travailleurs, et de la préparation d'un mouvement d'ensemble.

Ce sont les tâches que se sont assignées les trotskystes. Ils croient que leur programme leur permet de définir la meilleure stratégie possible, non pour « contrôler » le mouvement des masses travailleuses, mais pour le développer et aider à sa victoire. C'est pour prendre part, de la façon la plus efficace possible à l'étape actuelle, à la réalisation de ces tâches qu'ils appellent ceux qui partagent leurs perspective à rejoindre les rangs du Parti Communiste Internationaliste (Trotskyste).

MOUVEMENTS DANS LES BANQUES

LES MANIFESTATIONS A L'INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

UN par un, des services et des divisions entières débrayent. L'après-midi, des centaines d'employés manifestent dans le hall, clament leur volonté de voir leurs revendications satisfaites. Remarqué parmi le cortège des manifestants un vieil employé à quelques années de la retraite, dont toute la carrière n'a été qu'effacement et docilité. Il prend sa revanche en hurlant à s'en rompre les veines du cou : « Nos 5.000 francs ! Nos salaires ! » « Garde un peu de voix pour tout à l'heure, tu vas en avoir besoin devant les bureaux de la Direction », lui conseille un camarade de son service. L'employé se venge des années d'exploitation et de servilité devant ses supérieurs pour avoir quelques points ou de meilleures notes. Il retrouve sa dignité dans le combat.

Spontanément, le cortège se dirige vers l'escalier d'honneur de la Direction. Dans les couloirs ce n'est qu'un cri : « Nos salaires ! nos 5.000 francs ! nos 40 heures ! » La fièvre monte toujours. Les jeunes envahissent les bureaux vides de la Sous-Direction, accrochant les pancartes sur les cheminées, les lustres, les statues, sur l'énorme bronze en haut de l'escalier d'honneur, connu sous le nom de « Vase de Soissons ». Toute la combativité de la jeunesse s'exprime dans cette manifestation. Un Sous-Directeur, resté dans son bureau, a toutes les peines du monde à empêcher l'irruption de quelques manifestants. Une bousculade, un geste menaçant d'un jeune. l'incident cherché par la Direction est évité de justesse par un délégué : « Laisse tomber, ce n'est pas lui la flûte ». La manifestation continue, et les grévistes se répandent dans tous les étages, les organisations syndicales ne contrôlent plus rien. Des fétiches et des préjugés tombent. L'escalier d'honneur, réservé au seul directeur, symbole de l'exploitation et de la puissance patronale, a été foulé aux pieds et occupé par les grévistes. Plus rien n'est sacré, les employés savent maintenant comment se faire entendre directement du patron.

Le soir même, à la salle de cantine où les grévistes sont réunis, les responsables de F.O. qui avaient auparavant désavoué les débrayages par catégories, sont obligés devant l'ampleur du mouvement de s'y rallier.

L'ASSEMBLEE GENERALE DANS LE HALL

VENDREDI 28 JUIN, à la réunion des délégués des syndicats, les représentants de la C.F.T.C. s'opposent aux manifestations et demandent l'arrêt de ces actions incontrôlées. Les militants de la C.G.T. protestent et proposent de convoquer une Assemblée Générale de tout le personnel du Comptoir National d'Escompte dans le hall, à 10 heures. Après une vive discussion la proposition est adoptée. A 10 heures, plus de 3.000 employés de banque sont rassemblés dans le hall. Un militant demande le silence, annonce l'accord des trois organisations syndicales sur l'action à entreprendre, puis donne la parole au secrétaire de la section C.G.T., pour donner les directives : « Rendez-vous dans le hall ce soir, à 17 h. et tout le monde se rendra pour manifester devant l'A.P.B. où se réunit la Commission Nationale Paritaire. » Cette proposition est acceptée avec enthousiasme par l'Assemblée Générale. Un responsable du Syndicat Parisien de la C.G.T., prenant la parole, annonce que les responsables fédéraux de la C.G.T. ne signeront aucun accord de salaires sans consulter la personnel, les banquiers doivent maintenant payer. Les orateurs de F.O. et de la C.F.T.C. brillent par leur absence.

Aussitôt, le Comité de grève se réunit. Le tract pour l'arrêt de travail, à 17 h., et la manifestation à l'A.P.B. est tiré et distribué. A la cantine, les employés discutent aux heures des repas : « C'est un mouvement magnifique, qui a fait l'unanimité et qui porte plus auprès des banquiers que toutes les grèves de 24 heures que l'on a pu faire dans le passé. » « C'est un mouvement parti de la base, c'est notre grève. » « Il faut que toutes les banques en fassent autant. » « Nous ne voulons plus d'augmentations en pourcentage. Nous voulons une augmentation égale pour tous. »

Oui, les employés ont raison, il faut que toutes les banques en fassent autant. La victoire est à ce prix.

L'INERTIE DES APPAREILS SYNDICAUX

C'EST alors que les appareils syndicaux qui, jusque là, ne s'étaient pas manifestés, jouent leur rôle traditionnel de frein à l'extension des luttes. L'équipe des militants cégétistes du C.N.E.P. essaie bien, par téléphone, de prendre contact avec toutes les banques. Partout, il leur est répondu : « Ici, les employés ne sont pas chauds pour débrayer. » Rien n'est fait pour propager l'exemple du C.N.E.P. Au Crédit Lyonnais, où les mécanographes sont prêts à débrayer, rien n'est fait pour les entraîner à l'A.P.B.

Le vendredi soir, au C.N.E.P., tous les employés se rassemblent, à 17 heures, dans le hall et plus de 3.000 manifestants se dirigent en cortège devant l'A.P.B. pendant près d'une heure, ils montrent aux banquiers leur volonté d'obtenir leurs revendications. Les patrons accordent immédiatement une prime de 30 % « en attendant l'augmentation des salaires ». Les dirigeants fédéraux, ne voulant pas se discréditer, ne signent pas l'accord. Faisant part de la proposition patronale aux manifestants, ils entendent la réponse spontanée de tous : « Ça ne marche pas ! » « A lundi ». Quelques jeunes traversent le boulevard et tentent de s'approcher de l'immeuble de l'A.P.B. Les flics les repoussent brutalement. Les jeunes n'insistent pas, ils sentent que le rapport de force n'est pas encore en leur faveur. « Nous reviendrons avec toutes les banques, nous montrerons dans l'escalier de l'A.P.B. s'il le faut, les patrons paieront. »

LUNDI 1er JUILLET, le mécontentement est toujours aussi vif. Les 30 % n'ont pas eu l'effet calmant escompté par les banquiers, et beaucoup d'employés veulent continuer l'action. La Direction du C.N.E.P. reçoit les délégués syndicaux et du comité de grève pendant un nouveau débrayage des mécanographes du Portefeuille. Aucun engagement n'est pris de la part des patrons, sinon celui de discuter les revendications particulières déposées par les mécanographes et les garçons de bureau.

En ce qui concerne un relèvement général des salaires, des propositions seront soumises par les banquiers au Ministre des Finances. Sur le seul plan du C.N.E.P., les patrons ne veulent pas accorder d'augmentation de salaires. Les consignes de l'A.P.B. semblent être : gagner du temps et isoler la lutte des employés du C.N.E.P.

Informés dans les salles de cantine de la réponse de la Direction, les employés approuvent les délégués cégétistes de vouloir aller dans les autres banques pour créer le climat existant au C.N.E.P. L'après-midi, quelques délégués de la C.F.T.C. et de la C.G.T. se rendent au Crédit Lyonnais. Rien de positif ne sort de la rencontre avec les délégués du Crédit Lyonnais. Rendez-vous est pris pour le lendemain matin, où un service mécanographique du Crédit Lyonnais débraye.

LES AUTRES BANQUES ENTRENT DANS LA LUTTE

MARDI 2 JUILLET, un groupe de mécanographes du C.N.E.P. prend contact avec les grévistes du Lyonnais (400 opérateurs qui avaient débrayé à 10 h. 15). Les bases pour l'extension du mouvement à toutes les banques sont jetées. Il est dès lors clair, pour les employés du C.N.E.P., qu'ils doivent propulser rapidement leur action dans les autres boîtes. Les banquiers cherchent à prendre leur mouvement de vitesse en accordant une indemnité d'attente de 30 % calculée sur le mois de juin, et en promettant une augmentation « ULTERIEURE ». Ce n'est pas cela que veulent les employés. Ce qu'ils veulent, c'est :

— une augmentation mensuelle suffisante, EGALE POUR TOUS, et les 40 h.

Seule l'extension de la grève à toutes les banques peut faire céder les patrons.

MERCREDI 3 JUILLET, après une réunion de représentants de toutes les organisations syndicales du C.N.E.P., une assemblée générale du personnel se tient dans le grand hall, à 10 heures. La réponse négative de la direction est rapportée. Le mot d'ordre est lancé : « Tous au Crédit Lyonnais, pour le faire débrayer! »

Plus de 3.000 employés du C.N.E.P. se forment en cortège. « Le Lyonnais avec nous ! » scandent des milliers de voix. La Direction du C.L. a beau faire fermer toutes les portes. les employés, enfermés dans la maison, débrayent. Le cortège des manifestants du C.N.E.P. fait débrayer toutes les banques des boulevards : le Crédit Lyonnais, la Banque de l'Union Parisienne, la Banque Française du Commerce Extérieur, la Banque Transatlantique, la Société Générale, etc... A la B.U.P., le directeur braque une lance à incendie contre les manifestants : la lance est bientôt retournée contre lui, et la boîte débraye.

C'est alors que les dirigeants des divers syndicats parisiens, débordés, tentent de reprendre le mouvement en mains. Ils ne s'étaient guère manifestés jusque là : pas un tract depuis dix jours ! Ils convoquent tous les employés de banque parisiens sur la place de la Bourse, à 15 h. 30, suggèrent qu'on aille ensuite devant le Ministère des Finances. A l'heure dite, la place de la Bourse est noire de monde : plus de 10.000 employés sont là. C'est alors que les dirigeants fédéraux tentent de les détourner de leurs objectifs (le Ministère des Finances) : en présence des représentants de la C.G.T., qui approuvent, comme ceux de la C.F.T.C., un responsable fédéral F.O. prend la parole : « Restez ici ! Nous nous sommes mis d'accord avec la police et les C.R.S., il n'y aura pas d'incidents si vous restez calmes. »

C'est en vain. Les manifestants veulent aller eux-mêmes signifier leur volonté au Ministère des Finances, derrière lequel s'abrite le patronat bancaire pour leur refuser satisfaction. Et ils y vont.

Numérisation CERMTRI

SUR LE FRONT OUVRIER

Après l'accord de salaires de l'industrie métallurgique

Le patronat de la métallurgie vient, après de laborieuses discussions, de signer avec les organisations syndicales F.O., C.F.T.C. et indépendantes un accord de salaires visant l'ensemble de la corporation.

Après avoir pris connaissance de l'accord qui, dit la Presse, représente une augmentation de 5 à 10 %, on se demande si les nombreuses heures passées à son élaboration ont servi à faire jouer aux dirigeants syndicaux signataires le rôle de héros de la classe ouvrière ou si, au contraire, patrons et syndicats se sont arrangés de telle sorte que les barèmes établis soient exactement à la limite, ou peu s'en faut, des salaires actuellement payés.

Car c'est un fait que cet accord signifie pour la région parisienne à peu près ce que la réévaluation du S.M.I.G. signifie à l'échelle nationale.

Prenons l'exemple du manœuvre dont le taux horaire est fixé à 146 francs de l'heure. Il est vrai que, par rapport aux accords précédents, ce nouveau taux horaire représente une augmentation d'environ de 5 %. Mais c'est aussi un fait que le manœuvre, dans la plupart des entreprises de la région parisienne, gagne 160, 180, 190 et même 195 francs de l'heure.

Il en est ainsi pour toutes les catégories, qu'il s'agisse des O.S. ou des professionnels. Le P3 passe de 200 à 220 francs de l'heure, augmentation de 10 %. Mais il y a des entreprises où les P3 avec un bon moyen de 40 % réalisent des taux horaires de 360 francs de l'heure, soit une différence avec l'accord signé de 52 francs.

Toutefois les patrons ne perdent pas le nord. En dépit du caractère dérisoire de cet accord, ils n'ont pas manqué d'établir une augmentation hiérarchisée, fidèle à leur politique de surexploitation des petites catégories, parce que les plus nombreuses.

Ainsi la protestation élevée contre la teneur de cet accord par les quatre unions syndicales de la métallurgie de la Seine C.G.T. est-elle fondée.

Mais, où l'affaire devient drôle, c'est que dans le même temps que les Unions départementales C.G.T. protestaient, un communiqué du Bureau confédéral de cette même C.G.T. était diffusé, réclamant un taux horaire minimum de 145 francs de l'heure (le S.M.I.G. à 29.000). Et l'accord dénoncé par les Unions départementales C.G.T. fixe le taux horaire minimum de la plus basse catégorie à 146 francs de l'heure, soit 1 franc de plus que le salaire minimum proposé par la C.G.T.

De qui se moque-t-on ?

Les Unions syndicales C.G.T. de la Seine seraient-elles en opposition avec le Bureau confédéral ? Le Bureau confédéral lui-même revendiquerait-il... ce que les patrons ont déjà accordé ?

Pour nous résumer : F.O., C.F.T.C. et Indépendants signent des accords avec le patronat pour l'établissement de taux horaires qui sont déjà effectivement payés dans les entreprises.

Les Unions départementales C.G.T. dénoncent les dits accords à cause des taux horaires insuffisants qu'ils établissent, dans le même temps que le Bureau confédéral revendique un salaire minimum en dessous de ce que les patrons accordent.

C'est la pagaïe la plus totale, où les patrons trouvent leur compte.

Les travailleurs trouveront le leur en balayant toutes ces combines : par la revendication d'une augmentation égale pour tous de 10.000 francs par mois.

François TARRANT.

FONCTION PUBLIQUE : LE PIEGE...

La fonction Publique est la spectatrice, mal informée, d'un combat singulier qui ne sait titre nas entre les travailleurs misérables et leurs patrons refusant de les payer pour dilapider les fonds publics dans des aventures impérialistes. Non, le combat se livre, dans le secret nécessaire aux marchands de coups, entre les organisations rivales pour leurs étroites vues sectaires ou catégorielles.

On connaît le scénario. La Fédération Générale des Fonctionnaires (F.O.) passait son temps à « écrire » pour obtenir que les mesures réactionnaires que sont les décrets de février le deviennent un peu moins, selon le très réformiste principe « du moindre mal ». Cependant, les autres organisations qui, avec la dite F.G.F., avaient conclu cette « plateforme » commune des 200.000 francs hiérarchisés — sur laquelle n'avait jamais été engagé le moindre combat, et pour cause — se détachaient de ce cadavre mal-né. Elles ne s'en détachaient pas pour se rapprocher du point de vue de la base ; celui d'une revalorisation conséquente des salaires, faisant échec, par son caractère unitaire, à la « provocation » gouvernementale. Elles n'ont pas répondu à la manœuvre des technocrates satisfaits par Mollet-Ramadier, par une clarification marquée du caractère syndicaliste et ouvrier de leurs revendications, en tenant à la face des exploiteurs le chiffre de l'augmentation satisfaisant les besoins de la masse des fonctionnaires : 10.000 FRANCS POUR TOUS ! Elles se sont engagées, d'un pas confiant et décidé, dans le piège gouvernemental.

Elles, ce sont ces organisations qui prétendent toutes représenter « l'intérêt général », embrassées au souffle des luttes catégorielles provoquées par le gouvernement dans ces fameux décrets de février.

La Fédération de l'Education Nationale elle, passe du problème d'ensemble, en core posé en avril, au problème corporatiste de « reclassement de l'Enseignement », objectif fixé à la grève prolongée le 27 mai.

Aussitôt, F.O., réveillée de sa laborieuse « correspondance » avec les Pouvoirs publics, veut « raccrocher » la plateforme hiérarchisée des 200.000 francs, qui « sauvegardera » les acquisitions des « néoles financières », tout en lavant l'hypothèque de la dépendance vis-à-vis de Mollet-Ramadier. Ce qui est réveillé surtout, c'est l'ire des rivaux en nombre « externes » ou « internes » entre Réales financières (200.000 « hommes ») et Enseignants (300.000 « hommes ») !

La guerre des catégories fait de nouveau rage, au milieu de l'inéquanimité de tous ! (un million de fonctionnaires ou assimilés).

Le 29 mai, la C.E. de la F.G.F. (F.O.) décidait le bureau à écrire à la F.E.N. une lettre où elle proposait une grève de 24 heures pour :

1° Relèvement du traitement de base soumis à retenue.

2° Revoir la grille hiérarchique en apportant une amélioration de 15 % **(nous veaux pas dans la voie ouverte par les décrets de février).**

3° Rétablir l'avancement normal avec avantages particuliers pour les débutants

4° Revalorisation des retraites (prise en compte de la totalité des annuités.

5° Avantages sociaux égaux en volume à ceux des agents du secteur nationalisé

6° Octroi **immédiat** des 200.000 francs prévus seulement en janvier 1958.

En somme, il s'agissait là d'une proposition d'action commune de 24 heures qui une mouture « améliorée » dans le sens de la hiérarchisation (!) du fameux programme commun.

Faisant, en paroles, un pas vers les vi sées catégorielles de l'enseignement. F.O ajoutait :

« Notre Fédération n'ignore pas qu'i nuisne y ait des revendications partielles ou catégorielles pour certaines catégories, mais pour nous c'est un problème différent, qui n'a pas à s'imbriquer avec celui de l'harmonisationet de la remise en ordre de nos traitements. »

Bref, derrière des fleurs, un refus cou tois d'intégrer le reclassement du personnel enseignant dans un **collectif** revendicatif, seule solution unitaire dont personne ne parle.

R. ARTAUD.

La publicité réservée à cette lettre du 3 juin dernier, tant du côté F.O. que du côté de la F.E.N. fut très limitée ! !

Forestier, qui accueillit très véhémentement « la manœuvre F.O. » n'aborda ce sujet dans **aucun** de ses édifos de « l'Ecole Libératrice ».

Lauré, dans « l'Enseignement Public » reconnait cependant que sur les points essentiels (y compris « les parités perdues ») les problèmes posés se « heurtent » à la « duplicité » des gouvernants. et... **à l'hostilité de certains fonctionnaires...**

La diplomatie secrète des organisations rendues rivales par la pernicieuse fièvre catégorielle n'a donc rien arrangé.

La lettre de la F.G.F.-F.O. (une manœuvre dans l'esprit des bureaucrates syndicaux des Régies Financières) pouvait servir la discussion dans la mesure où la F.E.N. n'aurait pas voulu **limiter** l'action à des besoins également nés du même esprit catégoriste. Il fallait en faire éclater les limites, rejeter la stupide hiérarchisation introduire la revalorisation de tous les traitements (l'acompte égal pour tous) et même, dans les discussions publiques — franches et loyales — les rétablissements de parités perdues au profit des catégories privilégiées de la police et de l'armée.

Tomber dans le piège n'est pas jouer son jeu.

Jouer la partie des travailleurs, c'est avancer clairement leurs solutions aux problèmes et non « ravauder » les éternelles querelles catégoristes.

R. ARTAUD.

Dans les Mines...
Il faut aller de l'avant

Par Charles LEMOINE

Les ouvriers mineurs ont encore et mémoire la glorieuse lutte d'août 1953, où, pendant trois semaines avec les métallos, les fonctionnaires, les cheminots et toutes camarades, ils étaient les maîtres des usines et de la rue.

De grandes manifestations, avec la participation de dizaines de milliers de travailleurs, parcouraient les rues

Aux mots d'ordre revendicatifs on naient s'ajouter des mots d'ordre politiques, tels que : « A bas Laniel ! », « Front populaire ! », etc...

C'est dire à quelle maturité était parvenu ce mouvement, qui s'était réalisé dans l'unité la plus complète à la base, et qui, s'il avait été conduit par un comité de grève national, groupant tous les dirigeants confédéraux, aurait pu inquiéter la stabilité du régime dans notre pays.

Ceux qui essaient de nier cette réalité, n'ont certainement pas vécu, sur le vif, cette période d'enthousiasme de combattivité de la classe ouvrière mais aussi de relâchement volontaire à la base de l'appareil répressif de l'Etat. Aussi est-ce avec une stupeur mêlée d'indignation, que les ouvriers apprirent l'ordre de reprise du travail.

Les mineurs parlent de ce mouvement comme d'une occasion, perdue pour eux, de mettre fin à des conditions de vie et de travail qu'ils connaissent depuis 1949 — conséquences de l'isolement dans lequel sont restés les mineurs, pendant leur admirable mouvement de grève de 1948, qui dura 56 jours; conséquences aussi, de la division syndicale qui diminue considérablement, non pas la volonté de lutte, mais la possibilité de lutte.

Pour nous, deux « erreurs » fondamentales sont à la base de la situation actuelle :

1° Le discours d'Auby, du Vice-Président au Conseil d'alors, Maurice Thorez, flanqué de Lecœur.

2° L'isolement de la grève en 1948

De combien de souffrances, de misères, de brimades, les mineurs ont payé les « erreurs », qui, reprises à la base, permettent aujourd'hui à une déplorable hystérie de la part de certains petits chefs bien stylés. Dans les journaux corporatifs, ceux-ci se livraient à de savants calculs, pour faire mousser, tour à tour, les « avantages » de l'implantation du système « Bedeau », pour l'organisation et la rémunération du travail ! ! !

Ils peuvent aujourd'hui mesurer les conséquences de leur servilité aveugle qui les faisait devenir des propagandistes d'une cause que repoussaient les mineurs avec plus grand mépris. Si, présentement, il y a un flottement dans la masse des mineurs, il est dû au dégoût, provoqué par l'inertie des directions syndicales qui se livrent à des mesquineries sur les mérites des uns et des autres, quant à l'obtention de médiocres avantages, qui ne changent absolument rien à la véritable situation des mineurs. Cette situation est tragique. Nous y reviendrons pour en analyser les causes.

Villeneuve-Saint-Georges

Vendredi 28 juin : réunion organisée en commun par le M.L.P., la jeune République, le P.C.F., le parti Radical-Socialiste, la Nouvelle Gauche et le Mouvement de la Paix pour l'arrêt immédiat de la guerre d'Algérie.

On était en droit d'espérer y trouver, dans un climat unitaire, des militants décidés à dire NON à la guerre d'Algérie, et surtout à proposer des solutions concrètes, des mots d'ordre qui contribueraient à la mobilisation des travailleurs français contre les capitalistes et les colonialistes.

Au lieu de cela, ce furent des plaintes, des gémissements, de vagues explications.

L'orateur du P.C.F., BENOIT, député de Seine-et-Oise, après s'être apitoyé sur la vie des Algériens, a profité de la réunion pour nous expliquer pourquoi son parti a soutenu le gouvernement Mollet dans ses votes à l'Assemblée, pour terminer en nous disant que Bourgès ne faisait que renchérir sur la politique de guerre de Guy Mollet.

Deux militants ouvriers lui crièrent :

« C'est vous et les pouvoirs spéciaux que vous avez votés qui ont contribué à cette politique de guerre. »

Le représentant du Parti Radical justifia la politique du groupe Mendès-France à l'Assemblée, de la même façon que l'orateur du Parti Communiste Français.

CREACH, de la Nouvelle Gauche, après avoir souligné le caractère atroce de la guerre d'Algérie et dénoncé la répression qui s'abat chaque jour sur le peuple Algérien, termina en nous expliquant que l'unité pour la paix ne l'empêchait pas d'avoir des divergences sur la Hongrie avec le P.C.F.

Quant aux autres délégués, ils critiquèrent la politique actuelle, qui permet de continuer la guerre contre le peuple Algérien.

Pour terminer, le délégué du Mouvement de la Paix, voulant voir à endormir l'assemblée, a poussé des bêlements, pendant près d'une heure, de pitié et de charité à l'égard du peuple Algérien.

Mais tous, d'un commun accord, proposèrent ces solutions « combien efficaces » :

— collecte de signatures,

— papillons,

— et même, s'il le faut, nous irons jusqu'à organiser des manifestations dans le SILENCE.

En réalité, le ton de cette réunion, fut donné par le Parti Communiste Français et les Radicaux, qui en profitèrent pour justifier leur politique sans proposer de solutions concrètes.

Hélas, voilà beaucoup de bruit (ou beaucoup de silence ?) pour rien et de cette façon, la guerre d'Algérie peut encore durer longtemps: cela n'empêchera pourtant pas les travailleurs, par leur action de classe, d'imposer la PAIX en Algérie.

Claude VILLARD.

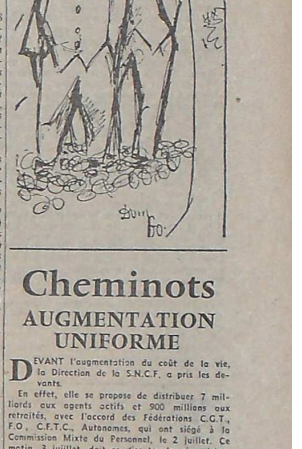

Cheminots
AUGMENTATION UNIFORME

Devant l'augmentation du coût de la vie, la Direction de la S.N.C.F. a pris les devants.

En effet, elle se propose de distribuer 7 milliards aux agents actifs et 900 millions aux retraités, avec l'accord des Fédérations C.G.T., F.O., C.F.T.C., Autonomes, qui ont siégé à la Commission Mixte du Personnel, le 2 juillet. Ce matin, 3 juillet, doit se dérouler la répartition.

Le crédit de 7 milliards 500 millions, débloqué par le gouvernement, ne représente même pas la moitié des 15 milliards économisés par la S.N.C.F. grâce au départ d'agents au cours de l'année 1956 et à la réduction du personnel, car il n'y a presque pas d'embauche; c'est ce que l'on appelle, la productivité.

Pourquoi les Fédérations ont-elles accepté que 10 milliards restent dans les caisses de l'Etat Il est vrai que leur « productivité », à elles, n'a pas changé depuis de nombreuses années; cela ne les gêne pas trop que les effectifs diminuent, le nombre des permanents syndicaux n'a pas bougé.

Leurs protestations s'arrêtent sur le papier, en effet. C.G.T., C.F.T.C. et Autonomes (roulants) avaient montré un peu les dents parce que le gouvernement avait reculé jusqu'au 4 juillet la réunion de la Commission; elles avaient menacé d'une grève pour le 5, mais M. le Ministre des Travaux Publics ne veut pas d'une grève et les dirigeants syndicaux non plus; juillet-août 1953 sont encore dans leur mémoire.

Nous ne pouvons assurer qu'ils accepteront une répartition hiérarchisée, mais quand on constate avec quelle facilité, C.G.T., F.O., C.F.T.C. Autonome, ont accepté que 10 milliards ne soient pas distribués aux cheminots, il est à peu près sûr, qu'ils accepteront une telle répartition.

Correspondant Cheminot.

LE 1er CONGRÈS DE L'U.S.T.A.

s'adresse aux algériens non musulmans

Les 28, 29 et 30 juin 1957 s'est tenu à Paris le premier Congrès de la Fédération de France de l'U.S.T.A. Les 324 délégués, représentant les travailleurs algériens émigrés en France, ont largement discuté de la situation tragique dans laquelle se trouve notre pays, et des perspectives d'avenir qu'il s'ouvrirait à nous tous dans cette Algérie libérée ,qui bénéficiera de tous les bienfaits de la Paix. Notre congrès a tenu particulièrement à s'adresser à vous.

Nous, travailleurs algériens, sommes contraints de nous expatrier, car la propagande raciste et colonialiste d'une presse et d'une radio aux ordres des gros possédants nous a toujours présentés à vos yeux comme des sous-hommes. Nous savons également que certains d'entre vous ont succombé à cette propagande, mais nous savons également que vous avez bâti votre foyer dans notre Algérie. Et c'est pourquoi l'U.S.T.A est certaine que vous entendrez un langage de paix et de raison.

En Algérie cohabitent deux communautés : l'une forte de 10 millions d'êtres, l'autre de 1 million. Compatriotes non musulmans, posez-vous les questions suivantes : Pensez-vous qu'il soit équitable que, jusqu'à ce jour, 10 millions de Musulmans aient été privés de tous droits politiques, qu'on leur ait constamment refusé liberté de presse, d'opinion, de réunion, et les droits démocratiques les plus élémentaires?

Pensez-vous qu'il soit possible à la majorité musulmane de notre peuple s'accepter l'effroyable misère qui est la sienne, la discrimination raciale et toutes les atteintes à leur dignité d'homme?

Nous pensons que si vous réfléchissez sans passion à ces problèmes, vous admettrez avec nous que notre Algérie ne pourra retrouver la paix, ne pourra avancer dans la voie du bonheur pour tous, et pas seulement pour quelques-uns de ces gros possédants, qu'ils soient européens ou musulmans, qui font tout pour nous opposer les uns aux autres, que si la liberté et la justice sont garanties à tous.

Une propagande farcenée vous a fait croire que la libération de l'Algérie amènerait votre éviction. Les travaux du notre congrès sont là pour vous démontrer que l'U.S.T.A. connaît toute l'importance et la valeur de ce que vous représentez pour l'Algérie Nouvelle. Les circonstances vous ont permis d'acquérir les trésors de culture, d'accéder aux disciplines de la technique moderne, croyez-le bien, les perspectives de l'Algérie libérée du colonialisme vous sont entièrement ouvertes.

L'U.S.T.A. sait qu'ensemble, nous pourrons construire une Algérie heureuse.

Seul, le colonialisme, qui sert les intérêts d'une infime minorité de gros colons et de gros féodaux musulmans, est responsable de la prolongation de la guerre.

Le petit fermier européen, l'ouvrier, le technicien, l'ingénieur, l'instituteur européen, nous ne les confondons pas avec ce colonialisme rétrograde et tribunitien. Ensemble, nous forgerons tous notre patrie, libérée de toutes les servitures, un grand pays libre. L'U.S.T.A. vous ouvre toutes grandes ses portes.

Ses statuts lui font une loi de rassembler les salariés quelles que soient leur religion, leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses.

Luttons tous ensemble pour le Bien-être et la Liberté.

L'INDEPENDANCE DU MOUVEMENT SYNDICAL

(Extrait du rapport moral adopté par le 1er Congrès de l'U.S.T.A.)

Le mouvement syndical en général a des objectifs précis. Rassemblement large de tous les travailleurs, le Syndicat vise, au travers de la lutte pour les revendications, à améliorer le niveau de vie de la masse des salariés en vue de créer les conditions d'une situation où, par « l'abolition du salariat et du patronat », tous les hommes deviendront véritablement libres et égaux. Cette définition implique qu'aucune condition ne peut être posée à l'adhésion des travailleurs à l'organisation syndicale, autre que celle de manifester en toutes occasions et en toutes circonstances une solidarité active. En particulier, l'organisation syndicale doit être ouverte à tous les travailleurs, quelle que soit leur opinion politique

Pour conserver ce caractère de large rassemblement, l'organisation syndicale doit en conséquence être « indépendante » de toutes formations politiques. Il est évident que si la direction du syndicat est monopolisée par un parti politique, à l'exclusion de tout autre, le syndiqué qui professe des opinions politiques contraires à celles développées par la direction ne pourra se considérer garanti. Non que les syndiqués à tous les échelons n'aient pas le droit de préférer une organisation politique à une autre. Mais, pour assurer une vie syndicale harmonieuse, chaque syndiqué, de la base au sommet de la centrale, doit volontairement limiter l'affirmation de ses positions politiques au cadre général de la préservation de l'unité du mouvement dans son ensemble.

Ainsi posé, le problème de l'unité syndicale implique l'exercice plein et entier de la démocratie à tous les échelons. Car il n'y a pas d'autre méthode pour que chaque syndiqué puisse avoir la garantie que son point de vue ne sera ni lésé, ni abrimé, que la possibilité qu'il aura d'exercer un droit égal pour défendre l'orientation de l'organisation syndicale, lui sera assurée.

Si, donc, l'autonomie du mouvement syndical à l'égard de toutes les formations politiques est une nécessité impérative, il faut néanmoins indiquer que, pour un pays colonial, la situation n'est pas identique à celle d'un pays libre. Tout ce rapport, ainsi que le rapport d'orientation, démontrent que la forme spécifique de l'exploitation de notre classe ouvrière est liée à la servitude politique de notre peuple. Dans cette situation d'oppression coloniale, qui aujourd'hui prend la forme d'une guerre, qui ensanglante toute l'Algérie, il est indispensable que notre U.S.T.A., tout en plaçant au premier plan de son activité la défense des revendications économiques, affirme la volonté des travailleurs algériens de voir leur peuple disposer librement de son sort. En agissant ainsi, nous sommes persuadés que nous restons fidèles aux principes de base du syndicalisme ouvrier international, qui exigent que le syndicat assure « LA DEFENSE DES INTERETS MATERIELS ET MORAUX DES TRAVAILLEURS ».

Un véritable congrès ouvrier

Ceux qui, militants ouvriers français, ont assisté aux séances publiques d'un Congrès où, pour la première fois, les syndicats algériens débattaient en toute liberté, en toute souveraineté de la fatale paupérisation, les problèmes posés à la classe ouvrière algérienne, en conservent une impression de force, de discipline, de dignité. La haute tenue des discussions est particulièrement digne d'être relevée.

Toutes les questions revendicatives, salaires, logement, injustice et discrimination raciale ont été débattus avec cette caractéristique propre à tous les Congrès syndicaux, quand la base peut s'exprimer, que chaque orateur monte tant à la tribune relatait des faits précis, des exemples clairs. D'ailleurs, aucune organisation syndicale ne peut se désintéresser des problèmes politiques qui engagent le sort et l'avenir du peuple. Cela est plus vrai encore, quand il s'agit de l'organisation syndicale algérienne siégeant dans l'émigration, alors que le peuple algérien lutte pour conquérir et disposer de lui-même. L'action contre les traits spécifiques de l'exploitation renforcée que subit la classe ouvrière algérienne, se lient tout naturellement au combat contre la domination coloniale, chaque orateur mettait l'accent sur la volonté de tout un peuple de vivre libre.

Et ce ne fut pas un des moments les moins émouvants de ce Congrès, que celui où l'on vit monter, à la tribune, ces femmes algériennes déléguées des ouvrières du textile, pour y revendiquer les droits politiques de la « classe féminine », suivant leur propre expression, privée de tous droits comme l'est le peuple algérien tout entier. Le Congrès, debout, fit une ovation à ces déléguées; il manifestait ainsi que, seuls, le colonialisme et les « féodaux » musulmans portent la responsabilité totale de la privation de tous droits des femmes algériennes.

Il appartenait à Messali Hadj, qui travailla lui-même comme ouvrier dans diverses usines de la Région parisienne, au cours des années 20, de définir, en toute conscience, les rapports entre syndicats et partis, entre syndicats et gouvernements, ainsi que d'ouvrir les perspectives d'une Algérie libérée des entraves du colonialisme, où toutes les populations, sans restriction de race ou d'origine, coopéreront à l'édification d'une nation moderne. Son message, fallement applaudi, démontre s'il en était encore besoin l'intense et croissante adhésion d'une nation encore enchaînée (1).

Nombreux sont les écueils et les difficultés qui se dressent sur le chemin de l'U.S.T.A. Des dirigeants, parmi les plus capables et expérimentés, sont en prison ou internés dans les camps. Tout le bureau confédéral d'Alger est internés. Les locaux sont sous scellés; le simple fait d'adhérer à l'U.S.T.A. en Algérie, suffit pour un travailleur, à entraîner son internement. En France, la répression ne se relâche pas. Et le Congrès apprit sans étonnement qu'un délégué avait été arrêté au moment où il prenait un car pour se rendre à Paris.

Mais, et cela restera une des plus grandes hontes qui marqueront à jamais le stalinisme, de nombreux délégués révélèrent à la tribune de ce Congrès, comment les dirigeants de la C.G.T. utilisèrent tous les moyens pour barrer la route à l'organisation des syndicats de l'U.S.T.A.

Les délégués staliniens, recourant à la calomnie, multiplient les obstacles matériels, s'appuient à fond sur les patrons pour interdire à l'U.S.T.A. de présenter ses délégués lors des élections corporatives; les maires du P.C.F. refusent les locaux pour la tenue des réunions et invitent les syndiqués à adhérer à la C.G.T. D'autres, et de plus terribles menaces sont été portées concernant l'armement, par des permanents de la C.G.T., de « tueurs » contre les militants de l'U.S.T.A.

Mais le stalinisme et tout son formidable appareil ne sont déjà cassés les dents sur l'U.S.T.A. Le premier Congrès de la Fédération de France de l'U.S.T.A. a démontré que les tarraudeurs staliniens étaient de taille à résister à cette monstrueuse coalition, où les bureaucrates staliniens n'occupent pas la dernière place; comme en 1945 lorsque Thorez et ses acolytes siégeait au sein du gouvernement qui a organisé les massacres de Sétif et de Guelma. Le Congrès, où les diverses directions confédérales avaient omis de se faire représenter, fut salué en leur nom personnel, par G. Tharzeau, secrétaire de la Fédération F.O. des Métaux, et Paul Ruff, secrétaire général du S.E.R.P. (section de la Seine de la F.E.N.). Des messages d'Alexandre Hubert, secrétaire de l'U.D.F.O. de la Loire-Inférieure et de Charles Lemoine, mineur C.G.T., démontrèrent que les militants de l'U.S.T.A. avaient raison de ne pas identifier la classe ouvrière française avec sa direction.

L'exemple de solidarité internationale donnée par ces syndicalistes fut chaleureusement acclamé par le Congrès. Il indique le chemin de l'avenir.

Victor LEPAGE.

Pour une Conférence de la Table Ronde

Le premier Congrès de la Fédération de France de l'U.S.T.A., fidèle aux traditions de paix et de démocratie qui sont la base du syndicalisme international estime :

1° Que la guerre d'Algérie qui dure depuis 3 ans et s'accompagne d'un cortège effroyable de misère et de deuils, de destructions matérielles et d'un gaspillage extraordinaire de richesses, doit cesser immédiatement. Ceci aussi bien pour les intérêts du peuple algérien que ceux du peuple français.

2° Que seule une solution négociée dans la liberté et la dignité est susceptible d'amener ou cesser-le-feu, aspiration commune des travailleurs algériens et français.

3° Que la solution négociée exige l'ouverture d'une conférence de la Table Ronde, telle que l'ont proposée diverses formations politiques et syndicales qui sont présents, d'une part, les représentants du gouvernement français, d'autre part les représentants de toutes les formations politiques algériennes.

A la conférence de la Table Ronde convoquée sans exclusive ni préalable seront librement débattus les premiers problèmes garantissant un cessez-le-feu honnête : libération de tous les détenus politiques, arrêt immédiat des exécutions de condamnés à mort, retour des exilés dans leur patrie. Egalement les questions politiques et les garanties formulées par de France de l'U.S.T.A., fidèle aux traditions de paix et de démocratie qui sont la base du syndicalisme international estime :

1° Que la guerre d'Algérie qui dure depuis 3 ans et s'accompagne d'un cortège effroyable de misère et de deuils, de destructions matérielles et d'un gaspillage extraordinaire de richesses, doit cesser immédiatement. Ceci aussi bien pour les intérêts du peuple algérien que ceux du peuple français.

2° Que seule une solution négociée dans la liberté et la dignité est susceptible d'amener ou cesser-le-feu, aspiration commune des travailleurs algériens et français.

3° Que la solution négociée exige l'ouverture d'une conférence de la Table Ronde, telle que l'ont proposée diverses formations politiques et syndicales qui sont présents, d'une part, les représentants du gouvernement français, d'autre part les représentants de toutes les formations politiques algériennes.

A la conférence de la Table Ronde convoquée sans exclusive ni préalable seront librement débattus les premiers problèmes garantissant un cessez-le-feu honnête : libération de tous les détenus politiques, arrêt immédiat des exécutions de condamnés à mort, retour des exilés dans leur patrie. Egalement les questions politiques et les garanties formulées par les parties en présence concernant les intérêts des populations qu'elles représentent.

4° Qu'en dernier ressort, le peuple algérien est seul habilité pour se prononcer sur la ou les solutions politiques qui lui seront présentées par la conférence de la Table Ronde. Des élections libres pour la Constituante algérienne souveraine devront être organisées aux fins d'établir le statut définitif dans lequel le peuple algérien trouvera les garanties de son existence nationale, ainsi que toutes les garanties permettant la cohabitation fraternelle des diverses populations algériennes et l'établissement de relations amicales entre les peuples français et algériens.

Le premier Congrès de la Fédération de France, en adoptant cette résolution, ne pose aucun ultimatum, à quiconque. Il formule simplement ce qu'il juge conforme à la démocratie et aux principes du syndicalisme concernant le droit des peuples à la libre disposition d'eux-mêmes.

AMENDEMENT ADOPTÉ

Le Congrès de la Fédération de France de l'U.S.T.A. estime que la classe ouvrière algérienne doit être représentée dans les négociations par ses syndicats afin d'assurer la défense des intérêts des travailleurs.

Travail effectué par des ouvriers syndiqués

Les Presses Ouvrières
7, rue Victor-Hugo, Montreuil

Le Gérant : RENARD